



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4688^e séance

Lundi 20 janvier 2003, à 10 h 15
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Galouzeau de Villepin	(France)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Fischer
	Angola	M. Miranda
	Bulgarie	M. Passy
	Cameroun	M. Ngoubeyou
	Chili	M. Valdés
	Chine	M. Tang Jiaxuan
	Espagne	Mme Palacio Vallelersundi
	États-Unis d'Amérique	M. Powell
	Fédération de Russie	M. Ivanov
	Guinée	M. Fall
	Mexique	M. Derbez
	Pakistan	M. Kasuri
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Straw

Ordre du jour

Réunion de haut niveau du Conseil de sécurité : lutte contre le terrorisme

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Réunion de haut niveau du Conseil de sécurité : lutte contre le terrorisme

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2003/60, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Comme le confirme hélas l'actualité internationale, la menace terroriste, de par son caractère multiforme et global, ne pourra être éradiquée qu'à la condition que la communauté internationale continue, dans son ensemble, à se mobiliser activement et durablement contre ce fléau. L'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer pour permettre cette mobilisation. Il est par conséquent fondamental que nous lui apportions tout notre soutien. C'est la raison pour laquelle la France, à qui incombe la présidence du Conseil de sécurité ce mois de janvier, a pris l'initiative de convoquer cette réunion de notre Conseil au niveau ministériel. Je remercie les membres d'avoir bien voulu y participer.

Notre objectif doit consister à maintenir et renforcer la mobilisation de tous contre le terrorisme. Il nous faut aussi donner un nouvel élan à la lutte contre ce fléau, et notre débat d'aujourd'hui doit y contribuer. Il doit nous donner l'occasion de réfléchir aux actions nouvelles qui pourraient être nécessaires pour remplir cet objectif.

Comme convenu, je rappelle que nous limiterons la longueur de nos interventions de cinq à sept minutes au maximum.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan.

Le Secrétaire général : Par sa réunion d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité manifeste la ferme volonté de la communauté internationale de faire face au fléau du terrorisme. Votre présence ici, au niveau ministériel, démontre l'importance que le monde attache à l'efficacité de la lutte contre cette menace mondiale.

Le terrorisme exige en effet une réponse à l'échelle mondiale. Depuis les attentats du

11 septembre 2001 à New York et à Washington, le monde concentre plus que jamais son attention sur le terrorisme et sur les moyens de le tenir en échec. Le tragique bilan en vies humaines d'attentats terroristes comme ceux de Moscou, de Bali et de Mombasa montre clairement que le combat n'est pas gagné. Certes, le terrorisme fait déjà l'objet d'une attention et d'une concertation accrues, mais il faudra une action suivie et de longue durée pour lui trouver une véritable solution.

(l'orateur poursuit en anglais)

L'Organisation des Nations Unies se doit de jouer un rôle de plus en plus important dans la dissuasion d'éventuels terroristes en établissant des normes internationales efficaces et en indiquant clairement que tout acte de violence ayant pour cible des civils est inacceptable.

L'Organisation doit également faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les terroristes n'aient pas l'occasion de commettre leurs effroyables crimes. Le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité continuera de jouer un rôle essentiel dans ce domaine, de même que les efforts que nous déployons de concert pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive.

Il convient de redoubler d'efforts pour assurer l'universalité, la vérification et la pleine mise en oeuvre des principaux traités concernant les armes de destruction massive, renforcer les contrôles nationaux portant sur l'exportation des matériels nécessaires à leur production et faire de l'acquisition ou de l'utilisation de ces armes par des groupes non étatiques un crime.

De par le mandat qui lui a été confié de veiller à l'application des conventions et normes internationales de lutte contre le terrorisme, le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité continuera d'être au coeur des efforts déployés à l'échelle mondiale dans la lutte contre le terrorisme.

Enfin, il sera nécessaire de maintenir une vaste coopération internationale en définissant clairement les tâches des diverses organisations internationales, régionales et sous-régionales en la matière. Je me félicite à cet égard de l'initiative du Comité contre le terrorisme de tenir une réunion avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales au début du mois de mars de cette année. J'espère que cette réunion constituera une étape importante sur la voie d'une

coopération internationale durable en matière de lutte contre le terrorisme. Je propose également que la lutte contre le terrorisme constitue l'un des grands axes de la réunion que j'organiserai avec d'importantes organisations régionales cette année.

Le terrorisme international représente une menace grave et de plus en plus lourde. Le terrorisme est un fléau mondial qui a des incidences mondiales; ses méthodes sont le meurtre et le chaos, mais ses conséquences touchent chacun des aspects des travaux de l'Organisation des Nations Unies – du développement à la paix en passant par les droits de l'homme et la prééminence du droit.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle indispensable à jouer dans la mise en place du cadre juridique et organisationnel au sein duquel la campagne internationale de lutte contre le terrorisme pourra se dérouler. Nous ne devons toutefois jamais perdre de vue le fait que sacrifier la liberté ou les principes du droit au sein des États – ou déclencher de nouveaux conflits entre les États au nom de la lutte contre le terrorisme – revient à offrir aux terroristes la victoire qu'aucun de leurs actes ne pourrait jamais leur donner.

Alors que nombreux sont ceux qui, à juste titre, louent l'unité et la fermeté d'engagement de la communauté internationale dans cette lutte cruciale, des questions importantes et urgentes se posent sur ce que l'on peut appeler les dommages indirects de la guerre contre le terrorisme – atteintes à la présomption d'innocence, aux précieux droits de l'homme, à la légalité et à l'essence même de la gouvernance démocratique.

À l'échelon national, le risque est que, dans notre souci de sécurité, nous nous retrouvions sacrifiant des libertés essentielles, ce qui affaiblirait notre sécurité commune au lieu de la renforcer, et causerait ainsi une érosion par l'intérieur du mode de gouvernement démocratique. Qu'il s'agisse du traitement réservé aux minorités ici dans les pays occidentaux, des droits des migrants et des demandeurs d'asile, de la présomption d'innocence ou du droit à une procédure régulière, la vigilance doit être de règle pour tous les citoyens sérieux, afin qu'il n'y ait pas des groupes entiers de nos sociétés qui se trouvent stigmatisés et punis pour le comportement répréhensible de quelques-uns.

À l'échelon international, nous voyons recourir de plus en plus souvent à ce que j'appelle le « mot en T » – l'appellation de terrorisme – pour diaboliser des

adversaires politiques, étouffer la liberté de parole et bâillonner la presse et priver de leur légitimité, pourtant réelle, des revendications politiques. Nous voyons trop souvent des États connaissant des tensions avec leurs voisins faire un usage opportuniste de la lutte contre le terrorisme pour menacer de recourir à de nouvelles interventions militaires – ou les justifier – dans un différend ancien.

De même, des pays qui luttent contre diverses formes d'agitation ou de rébellion sont tentés d'abandonner le processus lent et difficile, mais parfois indispensable, de la négociation politique, au profit de l'option, qui semble à tort facile, de l'action militaire.

De même qu'il n'y a jamais d'excuse pour le terrorisme, il n'y a jamais lieu d'ignorer des revendications authentiques. Il est indéniable qu'une cause est salie lorsque quelques scélérats s'en réclament en commettant des assassinats. Mais il n'en est pas moins urgent d'examiner la cause, d'entendre la revendication, de rectifier l'injustice, faute de quoi nous risquons de nous retrouver perdants dans l'esprit et dans le coeur d'une bonne partie de l'humanité.

Face à des différends politiques et des conflits anciens qui sont à la racine de l'appui au terrorisme, qui l'alimentent et le suscitent, nous devons faire preuve de détermination, et en fait régler ces problèmes. Ce n'est pas récompenser le terrorisme que d'agir ainsi, ni en récompenser les auteurs; c'est affaiblir leur capacité de trouver des refuges et de recruter des adeptes, pour quelque cause que ce soit, dans quelque pays que ce soit.

Tout en s'employant à résoudre le problème du terrorisme, l'Organisation des Nations Unies et ses membres ne doivent pas perdre de vue l'action internationale plus vaste dont ils sont chargés. S'il est urgent et indispensable d'empêcher les actes de terrorisme, il n'est pas moins indispensable de poursuivre les buts consacrés dans la Charte des Nations Unies. C'est dans la mesure où l'Organisation pourra lutter efficacement contre la pauvreté et l'injustice, contre les souffrances, contre la guerre, qu'elle aura aussi des chances d'aider à mettre fin aux situations servant de justification à ceux qui veulent commettre des actes de terrorisme.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je donne

maintenant la parole à l'Ambassadeur Jeremy Greenstock, Président du Comité contre le terrorisme, pour qu'il fasse une déclaration en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Sir Jeremy Greenstock (*parle en anglais*) : Un certain nombre de délégations du Conseil de sécurité ont estimé à la fin de l'an dernier que l'action du Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme devait être renforcée. Malgré tous les progrès réalisés par le Comité contre le terrorisme dans le suivi et l'encouragement de la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) par les États Membres, la réalisation de progrès concrets sur le terrain, et partout dans le monde, prend trop de temps. La menace est réelle et considérable, et l'urgence est irréfutable. En tant que Président du Comité contre le terrorisme, je me félicite de cette réunion ministérielle qui nous permettra d'accélérer le rythme.

Qu'a donc réalisé le Comité par rapport à l'objectif d'assurer que tous les gouvernements ont pris des mesures efficaces pour qu'il n'y ait aucune forme d'appui, actif ou passif, au terrorisme dans le monde? En 15 mois, le Comité a reçu plus de 280 rapports de 178 États Membres, qui montrent que la grande majorité des États du monde ont commencé à réagir au défi énoncé dans la résolution 1373 (2001), celui de prévenir et de réprimer le terrorisme. Dans pratiquement tous les cas, les parlements ont commencé à examiner ou à adopter de nouvelles lois. Les gouvernements ont examiné la force de leurs institutions pour combattre le terrorisme et dans certains cas, ils les ont déjà renforcées. Mais il reste beaucoup à faire avant que les terroristes ne se rendent compte que la barre contre le terrorisme a été élevée partout. C'est en reconnaissance de cet aspect que je voudrais présenter au Conseil les vues du Comité sur ce que nous pouvons faire de plus pour mieux appliquer la résolution 1373 (2001).

Premièrement, tous les États doivent commencer à travailler à la réalisation de cet objectif commun. Treize États n'ont toujours pas soumis de rapport au Comité. Ils ont plus d'une année de retard. Deux États n'ont pas même pris la peine de téléphoner; ce sont le Libéria et le Timor-Leste – même s'il faut accorder plus de temps à ce nouvel État Membre de l'ONU. Nous savons que les autres – Tchad, Guinée équatoriale, Gambie, Guinée-Bissau, îles Marshall, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland,

Tuvalu et Vanuatu – travaillent sur des rapports, et trois d'entre eux avec une aide extérieure du Comité. Nous savons que les autres rencontrent de véritables difficultés mais, quelles que soient les raisons, ils n'assument pas leurs responsabilités en tant que Membres de l'Organisation. La déclaration qui sera adoptée aujourd'hui fixe une date finale – le 31 mars – pour la soumission des rapports. Le Comité continuera de rester en contact avec tous ces États, en leur proposant une aide ou des conseils leur permettant de finaliser leurs rapports. Après le 31 mars, il est clair que tout État n'ayant pas soumis de rapport sera considéré en infraction avec la résolution 1373 (2001).

Deuxièmement, les États doivent comprendre ce qu'il leur faut faire pour renforcer leur mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) et agir en conséquence. Par ses lettres confidentielles aux États, le Comité propose des conseils et des orientations sur la manière de faire face aux difficultés dans la mise en oeuvre de la résolution, en insistant de façon prioritaire sur la législation et la question du financement du terrorisme. La résolution 1373 (2001) est une résolution complexe, qui exige des efforts majeurs des États pour renforcer leurs lois et institutions pour faire face aux menaces modernes du terrorisme. Les États doivent rapidement prendre des mesures, y compris mettre en place un processus leur permettant de devenir parties aux 12 conventions et protocoles pertinents. Le Comité soumettra à l'attention du Conseil toute difficulté qu'il rencontre, comme le demande la déclaration qui sera adoptée aujourd'hui.

Le Comité rend hommage au grand nombre d'États Membres qui ont fait les plus grands efforts pour répondre à ces exigences. Nous savons que la tâche n'est pas facile et que de nombreux États auront besoin d'aide. Le Comité se tient prêt à aider directement par des orientations et des conseils et encourage les États à contacter les experts du Comité sur toute question soulevée par les lettres du Comité. Les experts sont une source de savoir considérable et je leur rends hommage pour leur contribution majeure jusqu'à présent. Les États peuvent aussi utiliser l'annuaire en ligne de l'information et des sources d'assistance en matière de lutte contre le terrorisme, un instrument permettant aux gouvernements d'accéder aux informations sur les meilleurs programmes et pratiques d'assistance potentielle. Les experts continueront de faciliter la fourniture de l'assistance, en restant en contact avec les États sur leurs besoins et

avec des fournisseurs potentiels sur les priorités actuelles, qui sont la législation et la lutte contre le financement du terrorisme. Mais tous les États ont la responsabilité non seulement de renforcer leurs propres capacités contre le terrorisme, mais aussi, lorsqu'ils peuvent, d'aider les autres. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions vaincre la menace universelle du terrorisme. Il est bon que la déclaration demande aux États de s'aider mutuellement. On n'a pas encore fait suffisamment pour mettre au point des projets et assurer leur fonctionnement.

La réalisation de tous ces objectifs sera plus facile pour les États s'ils travaillent dans un cadre collectif régional. Depuis sa création, le Comité a noué des liens avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales qui ont développé ou envisagent de développer des programmes de lutte contre le terrorisme. Les organisations internationales doivent travailler avec les États sur des normes dans leurs propres domaines de compétences. Les organisations régionales doivent contribuer à mieux comprendre les obligations internationales des États en matière de lutte contre le terrorisme, et aider leurs membres à les respecter. Les organisations internationales et régionales ont un rôle clef à jouer. Le Comité envisage de discuter de cet aspect avec ces organisations lors d'une réunion extraordinaire, prévue le 7 mars, et d'élaborer des mesures concrètes.

Jusqu'à présent, le Comité n'a pas mis en route de mesures en rapport avec le paragraphe 4 de la résolution 1373 (2001), qui relève les liens potentiels entre le terrorisme et d'autres formes de criminalité internationale organisée. Mais il se passe quelque chose de menaçant dans des zones vulnérables au terrorisme et à la criminalité internationale organisée. Les structures que le Comité a aidé à mettre en place pour la lutte contre le terrorisme peuvent avoir une valeur et une efficacité accrues dans le renforcement des capacités des gouvernements contre la criminalité internationale de toute nature. Il peut y avoir également des avantages pour notre action, en tant que Conseil, contre la prolifération des armes de destruction massive. J'espère que les ministres demanderont des mesures accélérées sur toutes ces questions de sécurité vitales.

Je terminerai en rendant hommage à l'action de membres du Conseil de sécurité au Comité contre le terrorisme et aux Vice-Présidents, aux experts et au Secrétariat durant l'année 2002. Nous commençons la

nouvelle année avec cinq nouveaux membres et un nouveau Bureau. Les Vice-Présidents – les Ambassadeurs Aguilar Zinser, du Mexique, Gaspar Martins, de l'Angola, et Lavrov, de la Fédération de Russie – et moi-même attendons avec intérêt de diriger les travaux du Comité au cours des mois à venir. Je suis déterminé à faire en sorte que mes trois derniers mois à la présidence soient fructueux et envisage de laisser à l'Ambassadeur Arias, de l'Espagne, un Comité soucieux en permanence de renforcer les objectifs, les orientations et le rythme. Le Conseil de sécurité ne peut attendre rien de moins; un monde respectueux du droit ne peut se permettre moins que cela. J'espère que les ministres exigeront de leurs délégations qu'elles obtiennent les résultats requis.

Le Président : Je donne la parole au Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, S. E. M. Joschka Fischer.

M. Fischer (*parle en anglais*): Je voudrais féliciter la présidence française du Conseil d'avoir pris l'initiative d'organiser la séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général et l'Ambassadeur Greenstock pour leurs rapports.

La question qui nous occupe aujourd'hui est hautement prioritaire sur le plan international, dans la mesure où l'Épée de Damoclès que représente le terrorisme international est suspendue au-dessus de nous tous. Le terrorisme tue des personnes innocentes; c'est une pratique criminelle. Il fait planer une menace sur la paix et sur la sécurité, il met en péril la démocratie, le développement et la liberté; il brave les législations nationales et le droit international et enfreint avec violence les droits de l'homme. C'est le message que les effroyables attentats du 11 septembre 2001 nous ont transmis. Plus important encore, les attentats de Djerba et de Bali, de Moscou et de Mombasa nous ont clairement montré que cette menace restait inchangée.

Aucun pays ne désire vivre avec cette menace. Nous devons donc unir nos forces pour contrer avec détermination et vigilance ce terrible danger. La menace qui plane sur nos citoyens a pris une nouvelle dimension. Il est impossible de négocier avec des terroristes comme Oussama ben Laden et son réseau. Il faut les vaincre. Il faut détruire le réseau terroriste.

Mais, dans le même temps, nous devons utiliser nos ressources politiques, humanitaires et économiques

pour éradiquer définitivement les causes potentielles qui conduisent des personnes à soutenir le terrorisme.

Je voudrais m'arrêter brièvement sur trois éléments fondamentaux. Premièrement, le terrorisme international fait planer une menace stratégique sur la paix et l'ordre international. Il vise à nous faire réagir de manière inconsidérée et à nous entraîner dans une guerre de civilisations. Nous ne devons pas réagir de la sorte. Nous devons réagir de façon à affaiblir le terrorisme. En l'occurrence, il n'existe pas de solution simple. La lutte contre le terrorisme international doit s'effectuer à plusieurs niveaux. L'intervention des services de renseignements, de la police, de la justice et, dans des cas extrêmes, de l'armée est indispensable. Cependant, la prévention des crises, la gestion des conflits, la participation, la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'éducation et l'établissement d'un dialogue entre les civilisations sont tout aussi importants. Il est primordial de prévenir les actes de terrorisme, mais il est encore plus souhaitable d'empêcher les personnes de devenir des terroristes.

Deuxièmement, nous ne pourrions gagner ce combat qu'en intensifiant la coopération internationale. Le terrorisme ne s'arrête pas aux frontières. Il importe de conserver l'impressionnante coalition internationale contre le terrorisme qui s'est formée à la suite des attentats perpétrés à New York et à Washington.

Je voudrais ici faire quelques commentaires sur la situation actuelle. Nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'une frappe militaire contre le régime de Bagdad entraînera des risques considérables et imprévisibles quant à la lutte internationale contre le terrorisme. Nous ne nous faisons aucune illusion sur la nature brutale du régime de Saddam Hussein. C'est d'ailleurs pourquoi nous prions tous instamment Bagdad d'appliquer pleinement et sans exception les résolutions pertinentes de l'ONU. Cependant, outre les effets désastreux sur la stabilité régionale à long terme, nous redoutons les répercussions négatives qui pourraient s'ensuivre pour la lutte commune contre le terrorisme. Telles sont les raisons fondamentales pour lesquelles nous refusons l'action militaire. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un système de coopération mondiale en matière de sécurité. Les conflits asymétriques, en particulier, doivent être traités au moyen d'un système international de sanctions et de mécanismes de vérification. Or, c'est l'Organisation des Nations Unies qui nous offre le cadre mondial le plus approprié à cette fin.

Troisièmement, notre lutte doit être, en permanence, légitimée par le droit international. Elle doit être menée dans le respect des législations nationales et du droit international, des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies. La lutte contre le terrorisme ne devrait pas servir de prétexte, en particulier, à la suspension de l'exercice des droits de l'homme. En effet, cette lutte vise à défendre non seulement notre sécurité, mais aussi nos valeurs fondamentales : la liberté, la démocratie et les droits de l'homme.

L'Organisation des Nations Unies a réagi promptement et avec détermination aux événements du 11 septembre 2001. À ce propos, je tiens à féliciter le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité. Il a accompli un travail remarquable, et son Président mérite toute notre reconnaissance. À cet égard, mon pays est disposé à aider des États tiers à élaborer des mesures adéquates pour lutter contre le terrorisme et à coordonner cette assistance avec le Comité.

Nous attachons également une grande importance aux débats de l'Assemblée générale ainsi qu'à ses projets de convention relatifs à cette question. Il est souhaitable que l'Assemblée parvienne enfin à achever ses travaux sur des conventions relatives à la lutte généralisée contre le terrorisme et le terrorisme nucléaire.

L'Allemagne continuera de participer de manière active et constructive à toutes les actions visant à combattre et à prévenir le terrorisme international. Il s'agit là d'un objectif prioritaire de notre politique extérieure et en matière de sécurité. Nous oeuvrons dans ce sens en coopérant de façon très rapprochée avec nos partenaires internationaux, notamment dans le cadre de l'Union européenne.

Outre de traduire en justice les terroristes, nous avons particulièrement à coeur de nous attaquer à ce problème à la racine. À cette fin, il faut concevoir des solutions éventuelles aux conflits régionaux en ébullition, comment dans les cas de l'Afghanistan et du Moyen-Orient. Cela suppose également d'obtenir la stabilisation et le développement des pays frappés par la crise grâce à une assistance et à une coopération appropriées.

Par ailleurs, nous continuons d'accorder une attention particulière au risque que des terroristes puissent avoir accès à des armes de destruction massive. Cependant, cela signifie que les instruments

internationaux du contrôle des armements, du désarmement et de la non-prolifération ne doivent, en aucune circonstance, être affaiblis. En fait, il faudrait plutôt faire l'inverse : les renforcer. Dans le cadre de l'Union européenne et du Groupe des Huit, nous avons lancé diverses initiatives à cette fin. Nous attachons également une grande importance au dialogue avec d'autres civilisations, en particulier avec le monde islamique.

Je le répète, nous ne pouvons pas atteindre ces objectifs sans la coalition internationale contre le terrorisme. Nous devons la conserver et l'entretenir – de préférence dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons tirer profit de l'impulsion que la séance d'aujourd'hui a engendrée. Lorsque l'Allemagne assumera la présidence du Conseil de sécurité, nous prévoyons de tenir un débat public consacré à cette question le 20 février prochain.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État chargé des relations extérieures du Cameroun, S. E. M. François-Xavier Ngoubeyou.

M. Ngoubeyou : L'humanité, réveillée au lendemain des tragiques événements du 11 septembre 2001, a davantage pris la mesure du cataclysme où la haine aveugle, les violences gratuites et l'intolérance peuvent conduire le monde.

Le 11 septembre 2002, notre Conseil tenait ici même une séance solennelle présidée par le Président de la République de Bulgarie, au cours de laquelle nous avons honoré, dans une grande communion et avec toute l'émotion que cela exigeait, la mémoire des victimes des attaques terroristes ignobles du 11 septembre 2001. Je voudrais une fois de plus exprimer toute la solidarité du peuple camerounais à l'endroit des familles éprouvées.

Notre décision de nous retrouver aujourd'hui au niveau ministériel témoigne très clairement de notre refus de résignation et de notre détermination à faire front, à attaquer et à éliminer la pieuvre terroriste.

C'est le lieu de remercier et de féliciter la présidence française de cette initiative fort judicieuse. La présente rencontre devrait permettre à la fois de donner l'élan politique nécessaire à l'ensemble des structures de la coalition mondiale et de réaffirmer le rôle crucial que doit jouer l'ONU en fournissant le cadre juridique et institutionnel au sein duquel devrait s'articuler la campagne contre le terrorisme. Je

voudrais saluer la présence à cette réunion du Secrétaire général, Monsieur Kofi Annan, et le remercier en même temps pour la qualité de son intervention, la justesse et la profondeur de ses propos, la pertinence de son analyse et de ses suggestions dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Les Nations Unies ont été créées pour préserver les générations futures du fléau de la guerre sous ses différentes formes; et le terrorisme en est. Le terrorisme n'a ni excuse ni justification. Certes les injustices existent, nombreuses. Des frustrations réelles s'incrument et ébranlent nos consciences. La pauvreté, la faim et la précarité nous étouffent, nous étouffent et nous tuent à petit feu. Toutes les inégalités que ceci suggère doivent être traitées en profondeur et sans retard. La famille des Nations Unies s'y attèle et il y a lieu de s'en féliciter.

Rien ne saurait excuser l'odieuse dynamique terroriste. Le terrorisme quel qu'il soit est inacceptable et mérite notre condamnation ferme. Il inflige à l'humanité d'indicibles souffrances et porte gravement atteinte à la dignité de la personne humaine, socle sur lequel repose le monde civilisé.

C'est pour cette raison que le Cameroun, par la voix de son Président, S. E. M. Paul Biya, a condamné avec la plus grande fermeté les événements du 11 septembre et a décidé d'accorder son soutien total à la coalition internationale. Comme combattant constant et résolu du terrorisme, le chef de l'État camerounais a choisi pour son message à la nation et son discours devant le corps diplomatique à l'occasion des fêtes de fin d'année un seul et même thème : la lutte contre le terrorisme. Il y a un an, fustigeant déjà le terrorisme, le même Président Biya disait, je cite :

« Nous avons l'impérieux devoir de combattre le terrorisme international sous toutes ses formes. La peur, la haine et l'intolérance qu'il développe constituent à la fois un sujet de préoccupation majeure et une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. »

Et le 3 janvier dernier, devant le corps diplomatique, le Président Paul Biya a réaffirmé avec force, je cite :

« Il faut surtout attaquer le mal à la racine. Contre le fanatisme qui échappe à la logique et à la morale, il n'y a guère de remède que la répression. En revanche, nous savons que la

misère et l'injustice sont souvent le terreau où se développent les germes du terrorisme. Et l'une et l'autre affectent la majorité des peuples de la planète. »

Mon pays, qui est déjà partie à la très grande majorité des conventions internationales de lutte contre le terrorisme, adhère pleinement aux mesures conventionnelles prises par l'ONU, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et notamment sa résolution 1373 (2001). Le Cameroun confirme par ailleurs son adhésion et renouvelle son plein soutien à l'action que mènent les Nations Unies au travers du Groupe de suivi constitué dans le cadre du Comité de sanctions créé en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité.

Le rapport soumis par mon pays au Comité contre le terrorisme confirme que le Cameroun dispose d'un cadre juridique général favorisant une mise en oeuvre efficace de la résolution 1373 (2001). Des mesures sont prises à tous les niveaux de l'État pour assurer l'application de cette résolution historique. Le Code pénal camerounais réprime à la fois les infractions qui s'apparentent au terrorisme et les actes dirigés contre la sécurité de l'aviation civile. Une stratégie de lutte anti-terroriste a été élaborée. Sa mise en oeuvre se fait sous la coordination d'un point focal désigné par le chef de l'État au niveau de la présidence de la République.

La fréquence, l'ampleur et l'amplitude des actes terroristes nous persuadent de l'importance et de la nécessité d'une réflexion en vue d'une politique résolue de prévention et de répression à la mesure du mal. Le Cameroun est résolument engagé dans cette voie.

Notre sécurité commune ne peut être assurée de façon optimale que si ensemble, nous luttons contre le terrorisme. Une action internationale cohérente, concertée et coordonnée est dès lors indispensable. L'ONU, par son caractère universel, est le cadre privilégié d'une telle croisade.

Le Cameroun se félicite à cet égard du bilan largement positif du Comité contre le terrorisme créé par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Je tiens à rendre un hommage mérité à son Président, Sir Jeremy Greenstock, et à l'ensemble des membres du bureau. Je ne doute pas que l'Espagne, qui va assurer bientôt la présidence du Comité, poursuivra de façon

renforcée l'action enclenchée avec la même efficacité et la même détermination.

Les récents attentats de Moscou, de Mombasa et de Bali ne peuvent que nous inciter à rester en éveil. Ils viennent nous rappeler également, que pour être efficaces, nos efforts doivent se poursuivre dans le temps et sans relâche. Voilà pourquoi le Cameroun continue de soutenir l'idée de la convocation, sous les auspices de l'ONU, d'une conférence de haut niveau chargée de définir la riposte commune de la communauté internationale face au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Dans cette lutte, la coopération interétatique est appelée à jouer un rôle fondamental. À ce sujet, le Cameroun estime que l'assistance technique est un domaine dans lequel il faudra mettre plus d'accent et plus de moyens. Sur ce plan précis, le Cameroun pense que les organisations internationales, régionales et sous-régionales ayant une expertise avérée peuvent jouer un rôle crucial dans le renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre le terrorisme.

Les terroristes de tous bords utilisent au maximum l'écart des moyens logistiques et technologiques qui sépare nos États respectifs pour échapper à la traque dont ils font l'objet. Ils exploitent aussi les lacunes des législations nationales et internationales existantes. C'est pour cela qu'il nous apparaît primordial de renforcer les normes juridiques contre le terrorisme en parachevant d'urgence l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme et d'une convention sur la répression des actes de terrorisme nucléaire. Cela est d'autant plus nécessaire que le dispositif juridique actuel demeure sectoriel, et que le risque de voir un jour les terroristes utiliser des armes de destruction massive nous hante quotidiennement. L'ONU doit promouvoir la ratification et l'application universelles des 12 conventions internationales existantes en matière de lutte contre le terrorisme.

Je voudrais réaffirmer que la gestion de notre lutte contre le terrorisme doit être englobante. Notre combat, pour être victorieux, doit intégrer l'exigence d'apaiser le contexte international, en l'expurgeant, comme je l'ai rappelé, des situations d'injustices qui alimentent l'intolérance. Les attaques du 11 septembre, en frappant plus de 90 nations, ont non seulement cristallisé l'effroi et la peur, mais ont aussi et surtout renforcé la solidarité entre les nations. Dès lors, la lutte

contre le terrorisme ne devrait bénéficier d'aucune complicité de la part d'aucun État.

À l'historique Sommet du Millénaire, nous nous sommes tous engagés à libérer l'homme de la peur, de toutes les peurs. Gardons le cap. Restons unis et déterminés dans cette lutte noble et légitime. Et comme le disait à juste titre Elie Wiesel, prix Nobel de la paix,

« Nous sommes tous dans un train qui pourrait se diriger vers un précipice, personne ne peut descendre, mais tous peuvent contribuer à l'arrêter. »

Le Président : Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, S. E. M. Jack Straw.

M. Straw (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me félicite vivement de l'initiative prise par la présidence française de convoquer cette réunion ministérielle. Je tiens à remercier S. E. le Secrétaire général de son intervention, et mes remerciements personnels vont également à Sir Jeremy Greenstock pour tout le travail qu'il a accompli à la tête du Comité contre le terrorisme. Je tiens aussi à remercier les membres du Conseil pour la confiance continue et méritée qui lui a été manifestée pendant toute la durée de son mandat.

La guerre froide était dangereuse, parfois même effrayante, mais elle présentait un certain nombre de certitudes et de règles élémentaires. Cependant, les terroristes aujourd'hui ne respectent aucune règle ni aucune vie humaine – ni celle des autres ni la leur. Ils ne respectent aucune valeur ni aucune religion. Ce sont des criminels aveuglés par une cause – des assassins psychopathes qui se définissent par la terreur infligée aux autres.

Certains appellent ceci le terrorisme international. Mais cela ne le rend pas plus éloigné de notre vie quotidienne et le rapproche au contraire de chacune de nos nations, de nos rues ou des rues voisines. Au moins 13 des 15 pays représentés ici au Conseil de sécurité ont assisté à l'assassinat de leurs citoyens innocents par des terroristes. Au Royaume-Uni, nous venons de perdre un agent de police courageux tué lors d'une arrestation liée à des activités terroristes – trois enfants se retrouvent maintenant sans père et une femme dévouée sans époux.

Il nous faut donc nous unir plus que jamais auparavant face à cette menace et – je vous propose – agir suivant cinq lignes d'action principales.

Premièrement, nous devons veiller à ce que les devoirs assignés en vertu de la loi contre le terrorisme de l'ONU – la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité – soient vigoureusement exécutés par chaque État Membre. Nous devons dénoncer les atermoyeurs et affronter efficacement tout danger qui pourrait se manifester. Comme vient de l'affirmer Sir Jeremy Greenstock, l'élan imprimé par le Comité contre le terrorisme de l'ONU doit être maintenu.

En tant qu'ancien Ministre de l'intérieur, permettez-moi d'affirmer ce qui suit. Le principal défi ne consiste pas à créer de nouvelles institutions ou à nommer de nouvelles figures de proue, mais à s'assurer que les dispositions existantes visant à faire respecter la loi soient mieux mises en oeuvre.

Deuxièmement, nous devons dénoncer les liens entre les terroristes qui font fi de toute règle et les États qui n'en respectent pas non plus. Ce sont les dirigeants des États parias qui montrent l'exemple, qui malmènent leurs peuples, qui glorifient la violence, qui donnent asile aux terroristes afin de mener leurs opérations et, par-dessus tout, qui, grâce à leurs armes chimiques, biologiques et nucléaires, fournissent aux terroristes un arsenal tentant et prêt à servir.

Le monde ne doit pas être sans savoir que si les terroristes en ont les moyens, ils passeront à l'action. S'ils peuvent mettre la main sur des gaz neurotoxiques, sur des virus mortels ou sur des bombes nucléaires, ils les utiliseront.

Troisièmement, toute action visant à empêcher la prolifération d'États parias est tout aussi urgente que celle qui consiste à mettre un terme au terrorisme. Partout où cela est possible, nous devons recourir à des moyens diplomatiques pour obliger les proliférateurs à s'acquitter de leurs obligations, comme nous nous y efforçons patiemment avec la Corée du Nord. Mais il y aura un moment où notre patience sera à bout et nous en sommes quasiment là en ce qui concerne l'Iraq.

Bien avant l'adoption de la résolution 1441 (2001) le 8 novembre dernier, Saddam Hussein foulait déjà aux pieds non pas une ou deux mais 23 des obligations impérieuses de neuf résolutions distinctes du Conseil de sécurité, adoptées sur une période de 12 ans. L'heure de vérité approche pour Saddam

Hussein. Il doit soit régler cette crise par des moyens pacifiques en s'acquittant activement de ses obligations vis-à-vis du Conseil de sécurité et en coopérant pleinement avec les inspecteurs, soit faire face à des conséquences graves – le recours à la force – dont le Conseil de sécurité l'a mis en garde lors de son adoption de la résolution 1441 (2002).

Quatrièmement, nous devons absolument et catégoriquement rejeter le mensonge selon lequel les mesures de la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme et les États parias sont antimusulmanes. Il n'en est rien. Elles sont pro-musulmanes, pro-chrétiennes, pro-bouddhistes, pro-juives, pro-hindoues, pro-Sikhs – dans l'intérêt de l'humanité.

À travers les âges, tant les tyrans que les terroristes ont cherché à justifier leurs fins en prétendant que Dieu était de leur côté. La situation aujourd'hui n'est guère différente. Rappelons-nous ceci : Al-Qaida et les Taliban ont assassiné des milliers de musulmans en Afghanistan bien avant le 11 septembre.

N'oublions pas non plus que pratiquement chacune des centaines de milliers de personnes tuées par Saddam Hussein étaient des musulmans et que, par contre, au cours des quatre conflits internationaux des 12 dernières années – le Golfe, la Bosnie, le Kosovo et l'Afghanistan –, des musulmans innocents ont été sauvés par l'intervention militaire internationale.

Cinquièmement, nous devons à l'évidence oeuvrer sans relâche pour éliminer le terreau où le terrorisme se développe. Ceci peut être réalisé grâce à une action ferme en matière de sécurité et un programme politique. En Irlande du Nord et à Sri Lanka, nous voyons l'espoir poindre après des décennies de massacres et de haine.

Nous ne devons pas abandonner d'autres théâtres d'hostilités, moins qu'aucun autre le conflit israélo-palestinien. Seuls, les terroristes se réjouiront si la douleur suscitée par des tueries sans fin cède la place à la désespérance absolue. À cet égard, une solution reposant sur la coexistence de deux États est la seule réponse juste, comme l'a établi ce Conseil. Cette issue serait une justification de l'idéal fondateur de l'ONU qui veut que la réconciliation soit possible entre toutes les nations et toutes les croyances.

Les personnes de ma génération admettront que les idéaux de l'ONU ont parfois paru hors de portée ces 50 dernières années. L'hostilité vile qui prévalait durant la guerre froide tranchait nettement avec les principes nobles de la Charte des Nations Unies. Pourtant, les idéaux de l'ONU ont survécu. Ils ont prévalu tout au long de la période d'affrontement entre les superpuissances et, grâce à notre effort collectif, ils prévaudront sur la double menace représentée par le terrorisme et les armes de destruction massive qui hantent le monde d'aujourd'hui.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Salomon Passy, Ministre bulgare des affaires étrangères.

M. Passy (Bulgarie) (*parle en anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à la délégation française et au Ministre De Villepin pour avoir organisé la présente séance, qui nous permet de faire le bilan des réalisations et d'envisager des mesures et initiatives nouvelles. Je souhaite également remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et le Président du Comité contre le terrorisme (CCT) de leurs importantes déclarations.

Je souhaite profiter de cette occasion pour féliciter les nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité et leur souhaiter tous mes voeux de succès dans l'accomplissement de leurs responsabilités. J'ai bon espoir que la tradition d'adopter des décisions à l'unanimité sur les questions liées à la lutte contre le terrorisme international prévaudra.

Quinze mois après l'adoption de la résolution 1373 (2001), nous pouvons affirmer que beaucoup a été fait. Toutefois, les mesures très diverses adoptées jusqu'ici ne nous donnent pas lieu de conclure que le terrorisme, en tant que menace grave à la paix et à la sécurité internationales, a été éliminé. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques les actes terroristes récents, ainsi que le terrorisme sous toutes ses formes et ses manifestations, car aucune conjoncture ni aucun motif ne pourra jamais les justifier. Rien qu'au cours des trois derniers mois, trois Bulgares ont été tués dans le monde par des terroristes.

La coopération internationale revêt une importance cruciale pour obtenir des résultats dans la lutte contre le terrorisme. D'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, dotées des compétences et mécanismes adéquats, peuvent

également jouer un rôle important. À cet égard, je voudrais me féliciter de l'initiative qu'a prise le Comité contre le terrorisme de tenir le 7 mars prochain une réunion spéciale des représentants des organisations internationales et régionales. En tant que membre de la troïka de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et, en conséquence, prochain Président en exercice en 2004, la Bulgarie contribuera activement à assurer la synergie des différents organes.

Alors que nous dressons le bilan de nos réalisations, nous ne pouvons que souligner la contribution considérable du CCT dans le renforcement des capacités globales des États Membres de l'ONU à lutter contre ce fléau. Je voudrais exprimer ma haute appréciation des activités du Comité et de son Président, Sir Jeremy Greenstock. Je souhaite plein succès à l'Espagne qui prendra la relève à la présidence de cet organe subsidiaire, le plus important du Conseil de sécurité.

Nous considérons que le CCT a réussi à mener à bien sa tâche initiale, qui était de centrer son attention sur la nécessité d'établir une législation couvrant tous les aspects de la résolution 1373 (2001) et d'obtenir la ratification des 12 instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme. À l'appui des priorités fixées dans les différentes phases des activités du CCT, la Bulgarie estime qu'y compris maintenant, le Comité peut accorder une plus grande attention aux liens étroits qui existent entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants, le blanchissement de l'argent et le trafic d'armes.

La communauté internationale est de plus en plus préoccupée par le risque de voir des terroristes mettre la main sur des armes de destruction massive et des matériels permettant de produire ce type d'armes. À cet égard, je tiens à exprimer l'appui de la Bulgarie au texte adopté par le Groupe des Huit en juin 2002 à Kananaskis, au Canada, et approuvé par l'Assemblée générale : « Principes visant à empêcher les terroristes, ou ceux qui les abritent, de se procurer des armes de destruction massive et des matières connexes ».

La Bulgarie reconnaît que les 12 conventions et protocoles des Nations Unies relatifs à ce sujet constituent le principal cadre juridique de lutte contre le terrorisme. Les deux derniers d'entre eux, auxquels la Bulgarie n'était pas encore partie, ont été ratifiés. Je

saisis cette occasion pour demander à tous les États qui n'ont pas encore ratifié ces conventions de le faire le plus tôt possible. En outre, je tiens à souligner que le cadre juridique formé par ces instruments restera incomplet tant que les négociations sur la convention générale relative au terrorisme et sur la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ne seront pas terminées.

La coordination et l'harmonisation de la lutte contre le terrorisme au niveau international doivent aller de pair avec des efforts adéquats au niveau national.

Dans le but d'améliorer et d'étendre la coopération au niveau sous-régional, la Bulgarie, pour sa part, a accueilli en 2002 un Forum politique régional des États de l'Europe du Sud-Est, consacré à la coopération internationale dans la lutte antiterroriste. Cette initiative, issue de l'idée que l'on peut améliorer les acquis obtenus lorsque les États travaillent collectivement au niveau régional, était destinée à renforcer la coopération avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et l'Initiative de l'Europe centrale.

La Bulgarie a déclaré à plusieurs occasions et à différents niveaux politiques que le terrorisme ne pouvait être identifié à un groupe ethnique ou politique. Nous ne devons pas permettre que les terroristes utilisent des différences culturelles et religieuses pour attiser des sentiments de défiance et de haine entre les nations et justifier par là leurs horribles actes de violence.

Enfin, nous devons améliorer constamment les mesures de lutte antiterroriste compte tenu de l'extraordinaire capacité dont ont fait preuve les terroristes de se servir des faiblesses de la coopération internationale et de ses omissions. Je suis persuadé que la séance publique du Conseil de sécurité d'aujourd'hui donnera un nouvel élan au renforcement des capacités des États de lutter contre l'un des phénomènes les plus dangereux du monde actuel.

Le Président : Je donne la parole au Ministre des relations extérieures de l'Angola, S. E. M. João Bernardo de Miranda.

M. Miranda (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord saluer cette initiative prise par la France de convoquer cette réunion de haut niveau du Conseil de sécurité consacrée aux efforts de lutte antiterroriste de la communauté internationale.

Ces efforts ont été particulièrement intenses. J'en veux pour preuve la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui témoigne de la détermination de la communauté internationale de poursuivre le travail en vue de cet objectif commun : l'élimination de ce fléau, qui ne respecte aucune frontière et qui constitue une menace grave pour la paix mondiale au XXI^e siècle.

À notre avis, les résultats des efforts internationaux de lutte antiterroriste ont été très positifs, grâce notamment au rôle moteur joué dans ce domaine par le Conseil de sécurité et à la rapidité avec laquelle les États ont répondu à son appel en prenant des mesures pour mettre en oeuvre la résolution 1373 (2001). Il convient ici de souligner le grand nombre d'États qui ont envoyé leurs rapports nationaux au Comité contre le terrorisme et qui ont adopté des mesures concrètes de prévention du terrorisme et de lutte contre les réseaux terroristes.

Mais le succès du combat contre le terrorisme nécessite non seulement l'adoption de mesures nationales par les différents États, mais également et surtout une coopération aux niveaux régional et international.

Le continent africain a été l'un des tout premiers à adopter des mesures de lutte contre les activités terroristes, qui ont en d'innombrables occasions, frappé et ravagé beaucoup de nos pays. En 1999, l'Organisation de l'unité africaine a ainsi adopté une Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme.

L'Angola, qui a été si longtemps la cible directe d'actes de terrorisme, est sérieusement engagé dans le combat contre ce phénomène, quels qu'en soient les auteurs ou les commanditaires et où qu'ils se manifestent. Comme l'a dit le Président José Eduardo dos Santos, l'Angola condamne tous les actes de radicalisme politique, religieux et ethnique, sous toutes leurs formes, et toutes les activités terroristes.

Pour mon gouvernement, la lutte contre la pénétration du phénomène du terrorisme constitue un défi prioritaire à relever, tout particulièrement en cette

période de consolidation de la paix et de la démocratie en Angola. Certes, une lutte efficace contre le terrorisme dépend en tout premier lieu de la création d'un État fort, stable sur le plan politique, et qui puisse être à la hauteur de ses responsabilités de membre de la communauté internationale.

Tels ont été les objectifs de l'État angolais, qui consacre une partie importante des ressources du pays à développer ses capacités de protection et de contrôle de l'espace aérien, terrestre et maritime national, une condition essentielle pour éviter l'infiltration de groupes terroristes, mais aussi pour satisfaire aux besoins fondamentaux du peuple angolais – bien-être, sécurité et justice – et resserrer, par là, le tissu social de l'Angola tout en prévenant les causes mêmes de certaines formes de terrorisme.

Bien sûr, pendant cette période où nous nous efforçons de remédier aux graves conséquences d'une guerre qui a duré pendant plus de 30 ans, en essayant de réinstaller 3 millions de personnes déplacées et plus de 400 000 réfugiés, d'assurer la réinsertion de milliers d'anciens combattants et de reconstruire les infrastructures, le Gouvernement angolais n'est pas en mesure de contribuer pleinement à la lutte contre toutes les formes de terrorisme sans aide de la communauté internationale. À cet égard, l'Angola va bientôt accueillir une mission d'assistance technique du Centre des Nations Unies pour la prévention internationale du crime.

En Afrique australe, l'Angola a été à l'origine de la convocation d'une réunion de notre organisation d'intégration régionale, la Communauté de développement de l'Afrique australe, en vue de coordonner une stratégie de prévention et de lutte contre les activités terroristes menées dans notre région. Cette stratégie repose sur la nature même du phénomène terroriste dans la région et sur son impact sur les États de la région. Elle comprend également des mesures visant à empêcher toute circulation de fonds ou de personnes liés aux réseaux terroristes; à prévenir des attentats potentiels comme ceux qui se sont produits récemment à Nairobi, Dar es-Salaam et Mombasa; et à améliorer les échanges d'informations ainsi que la formation du personnel des services d'immigration, de douanes, de police et de l'aviation civile, entre autres.

Toutefois, la mise en oeuvre de certaines de ces mesures dépend de l'assistance internationale, et

notamment de l'apport extérieur de matériel, de la formation de spécialistes et de l'appui financier apporté.

Parallèlement, il nous paraît urgent d'élaborer une convention internationale relative au terrorisme comportant une définition universellement acceptable de ce fléau.

Outre l'adoption de mesures visant à prévenir, et combattre l'existence de réseaux terroristes et à les démanteler, il convient aussi d'accorder une attention toute particulière aux objectifs et aux motivations de ces groupes. Il ne nous semble guère très utile d'attribuer les actes de terrorisme à un simple souhait de tuer et de détruire. Nous devons aussi nous préoccuper d'identifier les véritables objectifs du terrorisme et en conséquence, rendre plus efficaces les méthodes que nous utilisons pour lutter ce fléau.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais, avant de terminer, saluer les efforts déployés par le Comité contre le terrorisme, dont la lecture de son rapport – nous l'avons tout à l'heure écouté – par son Président, l'Ambassadeur du Royaume-Uni. Je voudrais aussi très chaleureusement saluer le discours du Secrétaire général de l'ONU, dont l'ampleur nous donne une vision globale réaliste des efforts qui doivent être menés par toute la communauté internationale pour que le combat contre le terrorisme soit une réalité à l'échelle mondiale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Pakistan, S. E. M. Khurshid M. Kasuri.

M. Kasuri (Pakistan) *(parle en anglais)* : C'est pour moi un grand plaisir de participer à cette séance importante du Conseil de sécurité sous la présidence de la France. Nous nous félicitons vivement de l'initiative prise par le Gouvernement français et le Ministre des affaires étrangères, M. de Villepin, de convoquer cette réunion ministérielle, opportune et essentielle, à notre avis, pour que le Conseil de sécurité examine la question du terrorisme dans une perspective plus large et dans toutes ses manifestations, et en considère les causes et origines multiples.

Nous nous félicitons des importantes déclarations faites aujourd'hui par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et par Sir Jeremy Greenstock, Président du Comité contre le terrorisme. Le Pakistan s'intéresse

vivement à cette question car il est lui-même victime du terrorisme depuis fort longtemps.

Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont mobilisé la communauté internationale qui a lancé une campagne globale contre le terrorisme. Le Conseil de sécurité a apporté une contribution considérable à cette campagne. Une coalition internationale a livré une guerre couronnée de succès contre l'organisation terroriste Al-Qaida en Afghanistan et ailleurs. Bien entendu, le processus consistant à débusquer, à arrêter et à éliminer les éléments d'Al-Qaida, où qu'ils se trouvent, sera long et difficile, et je peux assurer le Conseil que le Gouvernement pakistanais ne ménagera aucun effort pour atteindre cet objectif.

Le Pakistan est et restera un membre clef de la coalition mondiale contre le terrorisme international. Comme le Président Musharraf l'a déclaré l'année dernière,

« les décisions stratégiques que nous avons prises après le 11 septembre correspondent à nos principes moraux et à nos intérêts nationaux. Notre appui indéfectible a été critique dans la lutte contre le terrorisme. Cet appui continuera jusqu'à ce que nos objectifs communs soient pleinement réalisés et que le fléau du terrorisme soit complètement éliminé ».

Les actions du Pakistan sont plus éloquentes que nos paroles. En dépit de la menace constante sur notre frontière orientale, 70 000 soldats pakistanais continuent de mener de vastes opérations sur notre frontière occidentale avec l'Afghanistan pour empêcher toute infiltration d'Al-Qaida. Nos services de police mènent de vastes opérations dans la recherche de membres d'Al-Qaida et d'autres terroristes qui se seraient infiltrés au Pakistan. Le Pakistan a arrêté et déporté plus de 420 membres présumés d'Al-Qaida, notamment certains de ses principaux dirigeants, tels Abu Zubaydah et Ramzi bin al-Shibh. Plusieurs membres de nos forces de sécurité ont fait l'ultime sacrifice lors de ces opérations. Le Pakistan est également la cible de représailles et d'actes de vengeance de la part d'Al-Qaida, au cours desquels des dizaines de Pakistanais innocents et certains étrangers, dont 11 ressortissants français, ont perdu la vie. Mais, malgré ces attaques, le Pakistan a maintenu sa détermination. Nous avons mené avec un succès considérable cette campagne contre le terrorisme et

nous la poursuivrons jusqu'à ce que les terroristes soient éliminés.

Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, le Pakistan a mis au point un mécanisme juridique et pratique pour bloquer effectivement tout appui financier et autre acheminé aux organisations et groupes terroristes. Plusieurs groupes sectaires et extrémistes ont été interdits et leurs avoirs gelés. Nous avons signé ou ratifié 11 des 12 des conventions des Nations Unies contre le terrorisme. Nous avons également signé la Convention de l'Organisation de la Conférence islamique sur la lutte contre le terrorisme.

Les attaques odieuses du 11 septembre ont mis en évidence la vulnérabilité des sociétés modernes et de technologie avancée, tout comme celle des sociétés non développées. Nous craignons, nous aussi, que les terroristes n'acquière des technologies et des armes ayant une grande puissance de destruction. Je tiens à réaffirmer que les atouts nucléaires du Pakistan sont soumis à de strictes garanties et à un régime de surveillance fiable. Le Pakistan, ayant un système de sécurité et de contrôle efficace, n'a jamais été exposé au risque de fuites de technologies nucléaires ou autres non moins cruciales. Pourtant, nous devons également reconnaître que les instruments de la terreur peuvent recouvrir de nombreuses formes. La campagne contre le terrorisme doit donc viser essentiellement à éliminer les organisations et les groupes terroristes et à mettre un terme à l'appui dont ils bénéficient.

Il faut déployer plus d'efforts pour identifier les actes de terrorisme qui résultent d'un fanatisme endurci ou d'intentions criminelles, et ceux qui sont dus à un sentiment d'injustice économique ou politique. Dans ce dernier cas, les tentatives visant à remédier aux causes sous-jacentes pourraient constituer la façon la plus efficace de mettre fin aux actes de terrorisme.

À ce point toutefois, je voudrais signaler que certains États ont malheureusement cherché à se servir de la campagne contre le terrorisme pour dénigrer et étouffer le droit des peuples à l'autodétermination, comme c'est le cas dans le Jammu-et-Cachemire et la Palestine occupés. Le Pakistan souhaite réaffirmer avec force que les aspirations du peuple du Jammu-et-Cachemire à l'autodétermination sont sanctionnées par les résolutions du Conseil de sécurité. Sa lutte contre l'occupation indienne est une lutte juste, légitime et noble. Il est injuste d'assimiler cette lutte pour la liberté au terrorisme. Le différend relatif au Cachemire

peut et doit être réglé par la concertation entre le Pakistan et l'Inde conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux souhaits du peuple du Cachemire.

La communauté internationale ne peut ignorer le phénomène du terrorisme d'État, instrument de l'occupation étrangère qui défie les résolutions de l'ONU. Le terrorisme n'a ni croyance, ni culture, ni religion. Le Pakistan rejette avec détermination toute tentative d'assimiler notre noble religion, l'islam, au terrorisme. La communauté internationale tout entière doit s'opposer à ces tentatives qui risquent de semer les germes d'une confrontation endémique entre les cultures et les civilisations. La lutte contre le terrorisme ne saurait être discriminatoire. Nous trouvons surprenant le fait que des actes de terrorisme commis par d'autres fanatiques religieux dans des sociétés non musulmanes n'aient pas été condamnés avec autant de force. Je fais référence ici aux meurtres de musulmans survenues récemment dans l'État du Gujarat (Inde), en particulier.

Comme l'a déclaré le Président Musharraf :

« La haine ne devrait pas trouver de marché. Elle doit être éliminée avec le même zèle qui caractérise la lutte contre le terrorisme. »

C'est une politique que nous mènerons avec force au Pakistan. Nous cherchons à faire du Pakistan, comme l'envisageait notre père fondateur, le grand dirigeant Muhammad Ali Jinnah, un État islamique tolérant, moderne et démocratique. Tout en s'opposant collectivement au terrorisme, la communauté internationale doit également s'efforcer, ensemble, de promouvoir une plus grande harmonie culturelle et religieuse dans le monde entier. À cette fin, le Pakistan a proposé que l'Assemblée générale adopte une déclaration sur la compréhension, l'harmonie et la coopération religieuses et culturelles.

Je voudrais, pour conclure, dire que le Pakistan pense que cette réunion ministérielle marque le lancement d'un véritable dialogue au sein du Conseil de sécurité sur les moyens de lutter collectivement contre le terrorisme d'une manière globale, efficace et – je l'espère aussi – équitable. Le succès de cette initiative historique renforcera la paix et la sécurité internationales et fera taire les prophéties qui annoncent le choc prochain des civilisations.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Mexique, S. E. M. Luis Ernesto Derbez.

M. Derbez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée féliciter la délégation française de la façon avisée dont elle mène les travaux du Conseil de sécurité et dire à quel point je me félicite de vous voir, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, présider le Conseil de sécurité pour cette importante séance.

Mon pays salue également le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Sous sa direction, l'ONU s'acquitte, avec vision et sagesse, de ses engagements en faveur de la paix. Cette réunion a une signification particulière, car elle est l'occasion de renouveler notre objectif de poursuivre, dans le cadre d'une initiative multilatérale, la lutte contre le terrorisme. Je voudrais également féliciter Sir Jeremy Greenstock, Président du Comité contre le terrorisme, pour ses efforts inlassables au cours des derniers mois. En outre, je souhaite la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères et Représentants permanents des États membres du Conseil de sécurité.

Les tragiques événements qui ont eu lieu aux États-Unis le 11 septembre 2001 ont révélé la capacité destructrice considérable du terrorisme international et attiré notre attention sur la grave menace que ce type d'actions pose à la paix et à la sécurité dans le monde. L'action décisive et immédiate du Conseil et la création d'un Comité chargé de suivre les mesures adoptées par les États en application de la résolution 1373 (2001) sont des initiatives novatrices dans la lutte contre le terrorisme.

L'impulsion que la communauté internationale tout entière donne à ce type d'actions nous permettra de renforcer le cadre juridique indispensable à la confrontation de ce terrible fléau. En outre, elle fournit un stimulant à la coopération internationale en vue de faire davantage pression sur ceux qui utilisent le terrorisme pour déstabiliser et propager le désordre dans notre monde.

Mais le défi posé par cette menace est considérable et extrêmement complexe. Cela est démontré par les graves attentats terroristes perpétrés récemment en Indonésie, dans la Fédération de Russie et en République du Kenya. Je saisis cette occasion pour réaffirmer la solidarité du Mexique avec les Gouvernements et les peuples victimes du terrorisme ainsi que la foi du Mexique dans une politique et une

diplomatie avisées, pour éliminer ce phénomène pernicieux.

Aujourd'hui, l'urgence de renforcer les efforts de la communauté internationale pour combattre et éliminer ce fléau – et empêcher ce phénomène de menacer la coexistence pacifique entre les nations – est plus évidente que jamais. Le Mexique condamne tous les actes et manifestations du terrorisme et rejette tout argument qui cherche à le justifier.

La communauté internationale fait face à un défi unique à travers ce type de menace. Pour agir efficacement, elle doit s'appuyer sur trois principes : premièrement, la mise en place d'un ordre international, fondé sur des règles et normes universellement reconnues – en d'autres termes, la mise en place d'un cadre de certitude qui réponde aux souhaits et besoins de la communauté internationale; deuxièmement, le développement continu de la coopération internationale en vue de régler les problèmes du monde; et, enfin, le rôle essentiel de l'ONU en tant qu'instance que la communauté des nations a créée pour canaliser ses actions face aux défis mondiaux.

La lutte contre le terrorisme doit respecter pleinement les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, y compris la protection des droits de la personne. C'est pourquoi le Mexique se félicite tout particulièrement de l'initiative de convoquer cette réunion ministérielle, qui témoigne de l'importance que nous accordons à des mesures efficaces et justes dans la lutte contre le terrorisme. Elle devrait fournir l'occasion, non seulement de réaffirmer les engagements existants, mais aussi de réfléchir, avec imagination, créativité et un sens élevé des responsabilités, aux mesures que nous devons prendre à l'avenir.

En tant que membre du Comité contre le terrorisme, le Mexique accorde une attention particulière à la proposition de formules qui assurent le plein respect par tous les États de leurs obligations internationales dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Le Mexique voudrait insister sur le fait que la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends sont des éléments essentiels de notre effort pour éliminer le terrorisme. La communauté internationale a l'obligation de prévoir et de créer l'espace nécessaire à la négociation en vue d'éviter des

situations de conflit, qui favorisent le développement et la prolifération du terrorisme.

C'est pour cette raison que nous sommes convaincus que la prochaine réunion, prévue le 7 mars, entre le Comité du Conseil de sécurité et diverses organisations internationales et régionales constituera un pas important vers l'amélioration des stratégies et accords de coopération spécifiques. Cet effort aura un sens particulier dans le cadre du renforcement de la coopération entre le Comité et les organisations régionales et sous-régionales ayant des responsabilités dans ce domaine, au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Dans diverses instances internationales, le Mexique appuie les initiatives visant à prévenir et à combattre le terrorisme. Depuis janvier 2003, il assume l'une des vice-présidences du Comité contre le terrorisme. Au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique, nous avons été de fervents partisans d'une finalisation rapide du Protocole à la Convention de Vienne sur la protection physique des matières nucléaires, en tant que mécanisme efficace permettant d'assurer que des matières et installations nucléaires ne puissent servir à des fins terroristes.

Au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Mexique soutient l'adoption de recommandations visant à combattre le financement du terrorisme, qui complètent le travail du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux. Le Mexique travaille actuellement à la mise en oeuvre de ces recommandations.

De même, le Mexique prend des mesures pour renforcer son cadre juridique national de lutte contre le terrorisme. Il s'agit d'une tâche continue et incontournable; le Gouvernement et le Congrès mexicains travaillent sur des initiatives permettant de renforcer nos lois en vue de lutter contre le terrorisme. Récemment, le Sénat de la République a approuvé la ratification de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, et l'adhésion du Mexique à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. Je suis heureux d'annoncer que dans quelques instants, j'aurai le privilège de déposer auprès du Conseil juridique des Nations Unies les instruments pertinents relatifs à ces deux Conventions, dans le cadre de l'exercice par le Mexique de ses responsabilités dans la lutte contre le terrorisme.

Nous sommes convaincus que l'exercice effectif, en toute bonne foi, des obligations internationales et le renforcement des efforts mondiaux pour régler les conflits représentent la meilleure façon d'assurer l'élimination du terrorisme. Par notre travail à cette séance et à d'autres, nous ferons donc en sorte que le Conseil de sécurité et le Comité contre le terrorisme puissent coopérer avec tous les États dans ces efforts et assurer leur réussite. La lutte contre le terrorisme est une bataille que l'humanité ne peut se permettre de perdre.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Igor Ivanov.

M. Ivanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité débat d'une question extrêmement importante : comment renforcer et accroître l'efficacité de la coopération dans la lutte contre le terrorisme? Il s'agit d'un événement qui vient vraiment à son heure, et nous saluons cette initiative de la France. La nouvelle vague d'attentats terroristes qui ont ébranlé le monde à la fin de l'année dernière a montré de façon flagrante que la communauté internationale continue de faire face à un ennemi puissant et impitoyable. Aujourd'hui, cet ennemi pose la menace majeure à la sécurité internationale et aux fondements de l'ordre mondial contemporain. C'est précisément la raison qui fait que le Conseil doit renforcer davantage son rôle face au problème urgent de la lutte contre le terrorisme.

La stratégie multidimensionnelle de lutte contre le terrorisme international, élaborée sous les auspices des Nations Unies et définie dans les résolutions du Conseil de sécurité, a déjà démontré son efficacité. Cela est apparu lorsqu'un foyer terroriste extrêmement dangereux en Afghanistan a été pratiquement éliminé grâce à des efforts communs. Il faut encore consolider cette évolution. La réussite dépendra largement de la préservation de l'unité d'une large coalition antiterroriste, qui doit continuer de fonder son action sur la base solide de la Charte des Nations Unies et sur le droit international. Nous devons faire en sorte de ne pas prendre des mesures unilatérales de nature à menacer l'unité de cette coalition.

Dans ce contexte, nous sommes en faveur d'un règlement politique de la situation en Iraq, dans le strict respect des résolutions pertinentes du Conseil de

sécurité, y compris de la résolution 1441 (2002), que le Conseil a adoptée à l'unanimité.

Nous devons tous comprendre que nous ne sommes qu'au début d'une route difficile, celle de la lutte contre le terrorisme. Le terrorisme est loin d'être écrasé; il dispose d'un potentiel financier et humain considérable et il se prépare à infliger de nouveaux coups dans diverses régions du monde.

Il est d'autre part inquiétant que les terroristes cherchent à acquérir des armes de destruction massive. Nous ne pouvons laisser survenir une telle catastrophe. Il faut renforcer encore les régimes de non-prolifération pour ces armes.

Les récents attentats ignominieux qui ont été perpétrés en Russie, en Indonésie et au Kenya – ainsi que tous les actes de cette nature qui sont commis pratiquement tous les jours au Moyen-Orient – montrent clairement qu'il est indispensable d'adopter une approche globale en vue de combattre le terrorisme aux niveaux national, régional et mondial.

La communauté internationale doit faire face à l'insidieuse subtilité des terroristes en agissant de concert, de manière réfléchie et avec détermination. Il doit être généralement admis, notamment dans le cadre du Conseil de sécurité, que les actes terroristes ne peuvent en aucun cas trouver une justification. De notre côté, nous devons prendre les mesures qui s'imposent. Les criminels doivent être punis pour leurs actes.

Toutefois, il convient également de prendre des mesures aussi énergiques à l'encontre des complices des terroristes. Ceux qui offrent un asile aux groupes criminels, qui les financent et leur apportent un soutien sous quelle que forme que ce soit, sont eux-mêmes des criminels. Ce raisonnement de base du droit pénal est devenu un impératif international après l'adoption de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Cette question pourrait être traitée de façon active par le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, qui, depuis sa création, a acquis une excellente réputation du fait de son dynamisme, de son impartialité et de sa transparence. Il importe que le Comité aide les États à améliorer leur législation antiterroriste, mais aussi qu'il examine la manière dont ces législations sont appliquées compte tenu des exigences actuelles.

Les perspectives sont prometteuses en ce qui concerne la coopération entre le Comité et les

organisations internationales ou régionales. La Russie continuera de contribuer activement aux activités du Comité dans ce domaine, notamment en promouvant les contacts de travail entre le Comité et les structures de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants (CEI) et de l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

D'une manière plus générale, il est primordial de consolider davantage le cadre juridique international de la lutte antiterroriste, tout d'abord en universalisant les conventions pertinentes en vigueur. La Russie prône avec vigueur une action diligente dans ce sens. Le 27 décembre 2002, la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme est entrée en vigueur dans notre pays. La Russie mène actuellement les travaux nécessaires en vue de ratifier la Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection.

Parallèlement, nous constatons avec une profonde déception que les travaux ralentissent autour du projet de convention globale relative au terrorisme international et du projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. L'inaptitude à surmonter les divergences politiques et idéologiques dessert les intérêts de la communauté internationale tout entière et jette une ombre sur notre aptitude à réagir avec efficacité et de manière responsable dans les situations difficiles. L'heure est venue d'aller au-delà de nos différences au nom de nos objectifs communs, à savoir éliminer la menace terroriste et parachever le plus tôt possible les travaux relatifs à ces importants documents.

Il est parfaitement clair que le terrorisme constitue une violation flagrante des droits de l'homme et des libertés, y compris du droit fondamental qu'est le droit à la vie. C'est la raison pour laquelle nous avons ajouté à nos priorités la création du droit de l'homme à être protégé du terrorisme. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de mettre en oeuvre au plus vite l'initiative russe bien connue : l'élaboration, sous les auspices de l'ONU, d'un code qui protège les droits de l'homme face au terrorisme.

De plus, il est évident que l'on ne parviendra à éliminer totalement le terrorisme qu'en détruisant le terrain propice à son émergence. Cela comprend notamment : les conflits régionaux, le crime organisé, le trafic de stupéfiants, le commerce illicite des armes et le développement socioéconomique inégal.

L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité le projet de résolution proposé par la Russie et intitulé « Réponses aux menaces et aux défis mondiaux ». Selon nous, cela témoigne du fait que la communauté internationale a finalement pris conscience du rôle moteur qui revient à l'ONU dans l'élaboration d'une démarche globale visant à neutraliser la menace terroriste et les autres dangers qui mettent en péril la sécurité internationale. Nous devons maintenant commencer à bâtir ensemble, dans le cadre de l'ONU, un système mondial en vue de faire face aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces.

Pour la Russie, consolider la solidarité internationale dans la lutte contre le terrorisme ne relève pas simplement du discours politique. Comme l'a affirmé notre Président, M. Poutine, notre pays vit de facto en état de guerre, laquelle a été déclarée par le terrorisme international. Les attentats de grande envergure qui ont été perpétrés l'an dernier à Kaspiisk, à Moscou et à Grozny, de même que les traces du terrorisme tchéchène qui ont été relevées dans plusieurs pays européens et musulmans ne laissent planer aucun doute sur le fait que le terrorisme tchéchène fait partie intégrante de l'édifice terroriste mondial, qui comprend Al-Qaida. Nous disposons de nombreuses preuves irréfutables de cela.

La Russie est profondément reconnaissante à la communauté internationale de la solidarité qu'elle a manifestée à son égard à la suite des attentats tchéchènes. Cependant, il importe de ne pas se contenter de gestes de solidarité. Nous devons retenir une importante leçon : tous ceux qui sont impliqués dans des activités terroristes doivent être dûment punis, où qu'ils se trouvent. Chaque État est tenu de ne pas les laisser échapper à la justice. Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures à cet égard; sinon, la victoire ne nous reviendra pas à nous, mais aux terroristes et à leurs complices.

Il reste encore beaucoup à accomplir si nous voulons éradiquer le terrorisme, mais nous pouvons y parvenir si nous agissons de concert. Pour sa part, la Russie restera en première ligne dans la lutte de la communauté internationale contre le terrorisme.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, S. E. Mme Ana Palacio Vallelersundi.

Mme Palacio Vallelersundi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Le terrorisme constitue aujourd'hui une

menace urgente pour la paix dans notre communauté des nations, qui est censée être régie par l'état de droit. Nous sommes confrontés à l'un des plus grands défis du XXI^e siècle. La moindre indulgence à l'égard du terrorisme serait criminelle. L'inaction serait une erreur fatale. Ceux qui pensent que ce problème ne les concerne pas se trompent lourdement. De récents événements nous ont douloureusement rappelé que ce qui semble parfois une éventualité lointaine pour notre société peut subitement devenir un problème quotidien qui nous touche de façon effroyable.

Des millions de personnes de par le monde, parmi lesquelles figurent les milliers d'habitants du Pays basque espagnol, doivent vivre au quotidien en sachant qu'elles constituent la cible d'attentats terroristes. Le terrorisme représente donc l'une des principales préoccupations des sociétés démocratiques. Nos concitoyens sont parfaitement conscients de ce que les morts, les dévastations et les destructions ne sont pas une finalité en soi, mais un moyen de parvenir à une fin. En fait, le terrorisme a pour objectif de miner les valeurs fondamentales sur lesquelles repose notre existence commune : la démocratie, la liberté et l'état de droit.

En Espagne, nous avons appris très tôt que, pour les États, le problème du terrorisme ne relève plus seulement de la police nationale. Aujourd'hui, le problème du terrorisme doit être traité par la communauté internationale. Si nous avons tiré un enseignement des attentats terroristes, c'est bien que la sécurité est indivisible et que les États et les régions ne sont pas hermétiquement séparés les uns des autres. La communauté internationale a montré qu'elle avait compris cela en réagissant de concert tant à l'échelon régional que mondial. Ainsi, elle a pris des mesures dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne, ainsi que de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et, désormais, au sein du Conseil de l'Europe, qui vient d'aborder la question de l'élaboration d'une convention globale contre le terrorisme.

Dans la mesure où le terrorisme nous préoccupe tous, dans la mesure où il nous menace tous, les Nations Unies ont le devoir de mener la lutte contre le terrorisme. Compte tenu de ce constat, je voudrais saluer la nouvelle marque de détermination, de pondération et de qualités de leader que vient de

donner, il y a quelques instants, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan.

Il convient de se concentrer particulièrement sur trois axes de lutte contre le terrorisme : pour être efficaces, nous devons partir d'une idée commune du terrorisme; pour être efficaces, nous devons empêcher le terrorisme de se nourrir en lui supprimant ses moyens de financement et en faisant preuve également de détermination contre la criminalité internationale; pour être efficaces, nous devons être implacables à l'égard des régimes qui abritent, encouragent ou protègent les terroristes, et surtout s'ils possèdent ou s'ils peuvent mettre au point des armes de destruction massive.

Dans cette lutte, la liberté et la sécurité ne sont pas des notions antagonistes. Dans cette lutte, la liberté et la sécurité entretiennent une relation de symbiose, chaque élément renforçant l'autre.

Sur le plan international, les différentes conventions des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme constituent un instrument très important. Nous devons poursuivre nos efforts pour parvenir à la ratification universelle de ces textes, sans perdre de vue l'objectif d'une convention générale des Nations Unies dans ce domaine.

L'approbation par le Conseil de sécurité de la résolution 1373 (2001) et la création du Comité contre le terrorisme constituent un pas de géant dans la bonne direction. Nous nous félicitons du travail accompli par le Comité et nous devons continuer de nous inspirer des activités qui ont été présentées par l'Ambassadeur Greenstock, que je remercie de tous ses efforts.

L'activité du Comité ne doit pas se limiter à un simple examen théorique des rapports. Le Comité doit faire des propositions juridiques et politiques qui puissent avoir des résultats tangibles dans la réalité, notamment en matière de prévention et de répression du financement du terrorisme, d'identification et de proposition d'instruments concrets servant aux échanges d'informations et de systèmes d'alerte rapide susceptibles de prévenir les attentats, de formulation de recommandations sur le contrôle efficace des frontières, l'émission de documents d'identité et de voyage et l'adoption de mesures qui évitent l'utilisation frauduleuse ou la falsification de ces documents.

Il nous faut également insister sur l'adoption de mesures interdisant l'appui actif ou passif au terrorisme, encourageant la coopération administrative et judiciaire et empêchant les terroristes de trouver refuge. En outre, nous devons envisager d'adapter le mandat du Comité afin de lui permettre de continuer à jouer le rôle qui s'est avéré le sien, de manière active et efficace, car nous savons que le terrorisme est souvent lié à d'autres activités internationales et nous ne pouvons lutter contre le terrorisme si nous ne luttons pas contre d'autres maux tels que le trafic de drogues et d'armes et le blanchiment d'argent. Nous devons veiller plus particulièrement à éviter que les groupes terroristes puissent avoir accès à des armes de destruction massive.

La communauté internationale est une réalité. Elle a en commun l'espoir d'un monde plus juste, tout comme sa douloureuse vulnérabilité au terrorisme et à d'autres menaces mondiales. Les relations internationales ne peuvent se limiter à une gestion permanente des crises. Il leur faut résolument inclure une composante de lutte pour un monde meilleur. Notre grand défi commun est de trouver une articulation juridique à ces relations pour parvenir à une coexistence internationale plus juste et plus sûre. La lutte contre le terrorisme est une priorité fondamentale pour atteindre cet objectif.

C'est la raison pour laquelle l'initiative prise par la France durant sa présidence est particulièrement opportune, et l'Espagne souhaite appuyer avec détermination le projet de résolution que nous espérons approuver à l'issue du présent débat.

Je voudrais terminer en rappelant que dans cette entreprise commune la communauté internationale pourra toujours compter sur la participation résolue de l'Espagne, qui, comme je viens de le déclarer, conduira les travaux du Comité contre le terrorisme, dont la présidence, à partir d'avril, nous a été confiée, ce dont nous sommes fort reconnaissants.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, S. E. M. Colin L. Powell.

M. Powell (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir réunis aujourd'hui afin de renouveler notre engagement en faveur de la lutte contre le terrorisme. Je remercie le Secrétaire général de son excellente intervention en début de séance.

Il est tout à fait approprié que cet organe se réunisse au niveau ministériel afin d'évoquer la lutte contre le terrorisme et de préparer la voie à suivre. Il est tout à fait approprié que nous nous réunissions ici, à New York, théâtre de l'attaque la plus meurtrière perpétrée le 11 septembre 2001.

Je voudrais en premier lieu m'associer aux orateurs précédents pour remercier l'Ambassadeur Greenstock de ses efforts inlassables à la tête du Comité contre le terrorisme (CCT). Sa vision, son énergie et sa détermination ont permis de faire passer le Comité du statut d'idée à celui d'arme puissante contre le terrorisme. Nous lui sommes tous profondément redevables. Merci, Jeremy.

Je voudrais également remercier nos collègues espagnols d'avoir accepté d'assumer la présidence du Comité contre le terrorisme à partir du mois d'avril. Ils bénéficieront de notre plein appui alors qu'ils poursuivront la tâche entreprise par l'Ambassadeur Greenstock en vue de faire du Comité une arme encore plus puissante de notre arsenal contre le terrorisme.

Nous avons besoin d'un Comité contre le terrorisme efficace car, en dépit des progrès enregistrés durant l'année écoulée, il nous reste encore beaucoup à faire. Les attaques meurtrières de Bali, Moscou, Mombasa et d'ailleurs nous ont rappelés tragiquement que la menace terroriste continue de peser et qu'aucun de nos citoyens n'en est à l'abri. Les victimes innocentes des attentats du 11 septembre venaient de 90 pays différents. Les victimes de Bali appartenaient à plus de 25 pays. Rien ne peut justifier l'assassinat d'innocents. Nous rejetons totalement les terroristes et le terrorisme. Nous devons débarrasser le monde civilisé de ce cancer. Nous devons mener notre campagne à tous les niveaux, avec tous les outils à la disposition d'un État et tant que cela sera nécessaire. Le Président Bush a souligné que « c'est par l'accumulation patiente de victoires, que c'est en relevant, avec détermination, volonté et résolution, tous les défis qui se posent que nous gagnerons cette guerre ».

La déclaration que nous allons adopter aujourd'hui montre clairement que cette guerre s'étend sur de nombreux fronts : du blanchiment de l'argent au trafic illicite des armes et à la prolifération des armes de destruction massive. Nous devons combattre le terrorisme sur tous ces fronts.

Je suis très impressionné par plusieurs observations que nous avons entendues aujourd'hui de la part de plusieurs de mes collègues. Je remercie mon collègue du Pakistan de l'engagement de son pays à continuer de rechercher des membres d'Al-Qaïda. Nous devons trouver chacun de ces terroristes, les traduire en justice et les éliminer.

Je constate également que plusieurs de mes collègues ont évoqué la situation concernant l'Iraq et la résolution 1441 (2002). Très prochainement, le Conseil de sécurité se réunira à nouveau pour décider de la suite à donner à cette situation. L'Iraq s'est vu accorder une dernière chance avec la résolution 1441 (2002). Je suis heureux que le Président Bush ait porté la question à l'attention du Conseil de la façon la plus directe possible, en septembre dernier, pour lui donner cette dernière chance. Il ne faut pas fuir notre responsabilité lorsque les documents nous seront présentés ici la semaine prochaine et que nous envisagerons la manière dont l'Iraq a réagi à la résolution 1441 (2002). Nous ne pouvons pas ne pas prendre les mesures qui s'imposeront parce que nous craignons la réaction de certains. Il ne faudra pas être paralysé par la peur des choix difficiles qui seront les nôtres.

Nous aurons donc beaucoup à faire et le travail, dans les jours à venir, sera difficile. Mais ne pouvons éviter ni fuir nos responsabilités face à un régime qui a essayé de développer, d'acquérir et de stocker des armes de destruction massive, qui a commis des actes terroristes contre ses voisins et contre ses propres ressortissants, qui a foulé aux pieds les droits de son propre peuple et de ses voisins. Aussi difficile que soit le chemin qui nous attend concernant l'Iraq, nous ne devons pas hésiter à nous y engager. Il faut espérer qu'une solution pacifique sera possible mais, si l'Iraq ne respecte pas pleinement ses obligations, nous ne devons pas fuir les responsabilités que nous nous sommes imposées lorsque nous avons adopté, à l'unanimité et avec l'appui de tant d'autres nations, la résolution 1441 (2002).

Les armes de destruction massive entre les mains d'États terroristes ou appuyant des terroristes représentent une menace mortelle pour nous tous. Nous devons donc rendre l'Organisation des Nations Unies encore plus efficace et nous devons bâtir une coopération internationale encore plus étroite afin que les terroristes ne puissent s'emparer de ces armes. L'ONU s'efforce depuis longtemps de mobiliser les efforts de la communauté internationale dans la lutte

contre le terrorisme. À titre d'exemple, et comme cela a déjà été dit ce matin, il existe 12 conventions relatives à la lutte contre le terrorisme, ainsi que des protocoles négociés également sous les auspices des Nations Unies et de ses institutions affiliées. Il est vital que tous les États deviennent parties à l'ensemble des conventions et protocoles et les appliquent pleinement dans les plus brefs délais.

Avec l'adoption de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, en septembre 2001, l'ONU a changé radicalement la façon dont la communauté internationale réagit au terrorisme. La résolution 1373 (2001) a créé une obligation pour les États Membres d'oeuvrer ensemble afin de priver les terroristes de leur capacité de solliciter et transférer des fonds, de trouver asile, d'acquérir des armes et de traverser les frontières internationales. La résolution 1373 (2001) a stipulé que si vous êtes membre de la communauté des nations civilisées, vous devez participer à l'élimination des réseaux terroristes et des activités terroristes.

Comme nous l'avons vu et comme nous en avons débattu ici aujourd'hui, la résolution 1373 (2001) commence à avoir un impact. La plupart des États Membres ont présenté au Comité contre le terrorisme des rapports qui décrivent les mesures prises pour appliquer la résolution 1373 (2001) et définissent ce qu'il reste à accomplir. Il s'agit d'un pas très important en avant et, comme l'a souligné précédemment l'Ambassadeur Greenstock, les pays qui n'ont pas franchi ce pas devraient le faire dès que possible. Ceux qui l'ont déjà fait devraient continuer à répondre aux demandes présentées par le Comité contre le terrorisme.

Certains pays sont impatients d'appliquer la résolution 1373 (2001) et de prendre d'autres mesures contre les terroristes, mais ils manquent des compétences et ressources nécessaires pour le faire efficacement. Nous devons les aider à consolider leurs capacités. Je lance un défi à toutes les nations dotées de compétences en matière de lutte contre le terrorisme pour aider nos partenaires de bonne volonté. De nombreux pays ont redoublé d'efforts pour relever ce défi. Par exemple, le Secrétariat du Commonwealth, la France, l'Australie, l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande et la Norvège ont tous fourni une aide, notamment pour élaborer une législation antiterroriste.

Pour notre part, nous avons plus que triplé notre aide au renforcement des capacités. Rien que l'an

dernier, par notre programme d'assistance antiterroriste, nous avons formé quelque 4 800 agents de la sécurité originaires de 60 pays à toutes les techniques, de la détection des bombes à la négociation en vue de libérer des otages, en passant par les enquêtes menées sur les lieux du crime et la protection des hauts fonctionnaires. Nous consacrerons également 10 millions de dollars cette année pour aider au renforcement des capacités de 18 pays de priver les terroristes des fonds dont ils ont besoin pour tuer des innocents.

En effet, la communauté internationale a déjà enregistré des progrès remarquables dans le gel des avoirs terroristes. L'ONU a joué un rôle de premier plan dans cet effort sans précédent. Par exemple, l'ONU a désigné les noms de 324 personnes visées par le gel des avoirs. En outre, les résolutions 1267 (1999) et 1390 (2002) du Conseil de sécurité ont jeté des bases solides pour arrêter les flux d'argent destinés à des terroristes associés au Taliban, à Al-Qaida et à Oussama ben Laden.

Nous sommes particulièrement heureux du fait que, vendredi dernier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1455 (2003). Cette nouvelle résolution importante vise à améliorer la mise en oeuvre par les États Membres des sanctions qui prennent pour cible les terroristes sans limitation de temps. La communauté internationale n'aurait pas pu démontrer plus fermement sa détermination de supprimer le terrorisme.

Nous attendons avec intérêt de travailler avec l'Ambassadeur Valdés, du Chili, au moment où il assume la direction du Comité créé par la résolution 1267 (1999) qui vise à l'application du régime de sanctions contre Al-Qaida. Ce Comité revêt une importance encore plus grande avec l'adoption à l'unanimité de la résolution 1455 (2003).

Mais il nous faut tous faire davantage et nous devons mieux coordonner nos efforts. De nombreuses organisations internationales, aux niveaux tant régional que sous-régional, travaillent déjà ensemble à contrer la menace terroriste. Ces organisations ont un rôle important à jouer pour aider leurs États Membres à s'acquitter de leurs obligations en matière de lutte contre le terrorisme. Le moment est maintenant venu pour ces groupes d'engager un dialogue entre eux, d'échanger des informations et de coordonner leurs activités pour avoir le plus d'effet possible. Le Comité

contre le terrorisme fait un excellent premier pas excellent en convoquant en mars une réunion qui rassemblera nombre de ces organisations.

Le défi qui nous attend est d'intégrer la lutte contre le terrorisme à la structure même de nos institutions nationales et internationales. Nous devons relever ce défi. Nous devons relever ce défi par des actions qui élimineront le terrorisme de la surface de la planète et instaureront un monde où tous les enfants de Dieu pourront vivre sans crainte.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Chine, S. E. M. Tang Jiaxuan.

M. Tang Jiaxuan (Chine) (parle en chinois) : Je voudrais d'emblée exprimer ma reconnaissance à la France pour avoir convoqué la présente séance ministérielle du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme. Je remercie aussi le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa déclaration. Mes remerciements vont également à l'Ambassadeur Greenstock pour son exposé sur l'activité du Comité contre le terrorisme (CCT) du Conseil de sécurité. Depuis les attaques du 11 septembre 2001, des résultats positifs ont été obtenus dans la lutte internationale contre le terrorisme. Le CCT a réalisé des progrès en aidant tous les États à élaborer une législation de lutte contre le terrorisme et à mettre fin à l'appui financier aux terroristes.

Parallèlement, les causes fondamentales du terrorisme sont loin d'avoir été éliminées. Les actes terroristes perpétrés l'an dernier dans l'île de Bali, dans un théâtre de Moscou et à Mombasa au Kenya montrent que la lutte internationale contre le terrorisme reste une tâche difficile. Nous devons faire le bilan des expériences passées en matière de lutte contre le terrorisme dans le but de maintenir l'élan s'agissant de renforcer la coopération internationale au service de la lutte contre le terrorisme. À cet effet, il appartient à la communauté internationale de formuler une stratégie systématique de lutte contre le terrorisme. Le Gouvernement chinois souhaite à cet égard faire part au Conseil des idées suivantes.

Nous devons premièrement veiller à ce que l'objectif central de la lutte contre le terrorisme soit le maintien de la paix et de la sécurité pour l'humanité. Il est impératif de favoriser un nouveau schéma de sécurité qui repose sur la confiance mutuelle, les avantages réciproques, l'égalité et la coopération afin

de créer un environnement favorable à la lutte contre le terrorisme. Le règlement de la situation dans les points sensibles et le relâchement des tensions dans les zones tels que le Moyen-Orient et l'Iraq favoriseront la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Toutes les mesures et moyens utilisés par la communauté internationale doivent faciliter le relâchement des tensions aux niveaux tant international que régional.

Deuxièmement, notre campagne de lutte contre le terrorisme doit se fonder sur la promotion du développement universel et de la prospérité pour tous. Ce n'est que lorsque nous aurons réussi à assurer le développement commun en aidant l'économie des uns et des autres que nous pourrons déraciner une fois pour toutes les causes profondes du terrorisme. Ce n'est que lorsque nous aurons comblé le fossé qui sépare les riches des pauvres et réalisé la justice sociale que nous pourrons faire disparaître les bouillons de culture du terrorisme. Ce n'est que lorsque nous aurons mis au point une stratégie mondiale de développement qui permette notre coexistence, ainsi que la récolte et le partage des fruits de la prospérité, que nous pourrons priver le terrorisme de son dernier sanctuaire. À cet égard, la réalisation dès que possible de tous les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire sera indispensable et de grande importance pour promouvoir la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, nous devons améliorer la compréhension et l'intégration entre les civilisations pour garantir la lutte la plus large possible contre le terrorisme. Le terrorisme est un ennemi commun de l'ensemble des civilisations, groupes ethniques et religions. La lutte contre le terrorisme doit constituer pour les civilisations une possibilité nouvelle de tirer des enseignements les uns des autres grâce à des échanges mutuels, un nouveau point de départ pour instaurer le dialogue et favoriser l'intégration, et un nouveau moteur pour assurer leurs communs progrès et prospérité, plutôt que d'être une source de haine ethnique, de conflits raciaux et d'affrontements entre les civilisations ou de divisions entre les peuples. Tous les pays doivent s'efforcer de renforcer la compréhension et la tolérance entre toutes les civilisations et toutes les cultures.

Quatrièmement, nous devons promouvoir des échanges accrus et une coopération plus étroite entre les nations, clef du succès dans la lutte contre le

terrorisme. Le succès de la campagne internationale de lutte contre le terrorisme suppose la solidarité, la coopération et une riposte commune des pays. La communauté internationale dispose d'un potentiel considérable pour renforcer la coopération en matière de sécurité de l'aviation, des transports maritimes et de sécurité des réseaux. Le succès de cette campagne dépend également du rôle de premier plan de l'ONU, avec pour directives les principes et buts de la Charte et les normes universellement reconnues du droit international. Nous espérons que le Comité contre le terrorisme adoptera des mesures plus vigoureuses pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme et appuiera de telles initiatives.

La Chine accorde une très grande importance à la lutte contre le terrorisme. Lors du XVI^e Congrès national du Parti communiste chinois tenu récemment, le Président Jiang Zemin a fait à ce sujet une importante déclaration, où il a souligné la nécessité d'une coopération renforcée au niveau international pour s'attaquer aux symptômes du terrorisme mais aussi à ses causes, prévenir les actes de terrorisme, sévir contre les activités terroristes et redoubler d'efforts pour éliminer les causes profondes du terrorisme.

La Chine a toujours pris une part active à la lutte internationale contre le terrorisme. Elle a signé et ratifié la quasi-totalité des conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme et coopéré avec les pays concernés.

La Chine est elle-même une victime du terrorisme. Les organisations terroristes du Turkestan oriental ont en effet perpétré de nombreux actes de terrorisme dans la région chinoise du Xinjiang et dans plusieurs régions voisines d'Asie centrale, menaçant gravement la paix et la sécurité dans ces zones. En septembre dernier, le Conseil de sécurité a d'ailleurs mis le Mouvement islamique du Turkestan oriental sur la liste des organisations terroristes. Le Gouvernement chinois est prêt à lutter résolument et efficacement avec toutes les parties concernées contre les forces terroristes du Turkestan oriental afin d'assurer à la population chinoise de toutes les nationalités une vie de paix et de sécurité et de préserver la paix et la stabilité régionales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération de

la République de Guinée, S. E. M. François Lonsény Fall.

M. Fall (Guinée) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de souligner combien ma délégation est heureuse de vous voir présider nos travaux, et de saluer les cinq nouveaux pays membres qui viennent de prendre place au sein du Conseil.

En organisant la présente séance, le Conseil de sécurité réaffirme, par l'intermédiaire de votre délégation, sa détermination de placer la question du terrorisme au centre des préoccupations de la communauté internationale et son engagement à le combattre. L'on se souviendra que c'est durant la présidence française, en septembre 2001, qu'ont été perpétrés les tragiques attentats terroristes aux États-Unis d'Amérique. Sous l'impulsion dynamique de la France, le Conseil de sécurité a alors adopté d'importantes résolutions, dont la résolution 1373 (2001).

Je voudrais souligner également, Monsieur le Président, le rôle particulièrement actif de votre pays dans le processus d'élaboration et d'adoption de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. C'est pourquoi il me plaît de féliciter votre délégation pour les efforts louables que la France ne cesse de déployer en vue de lutter efficacement contre le terrorisme qui constitue, à n'en pas douter, une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

C'est aussi l'occasion d'adresser nos remerciements au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa déclaration liminaire, ainsi qu'au Président du Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme pour son importante communication.

Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001, la communauté internationale a engagé de nombreuses actions contre le fléau du terrorisme aux niveaux sous-régional, régional et international. L'adoption et la mise en oeuvre de différentes résolutions par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ainsi que les dispositions prises par les États Membres s'inscrivent dans cette logique.

C'est le lieu de se féliciter des efforts accomplis par le Comité contre le terrorisme (CCT) depuis sa mise en place. Les progrès qu'il a réalisés témoignent non seulement de sa détermination d'assumer avec efficacité et célérité les responsabilités qui lui sont

dévolues, mais aussi de la volonté politique des États Membres de faire face à leurs obligations. Je tiens à cet égard à rendre un hommage mérité à Sir Jeremy Greenstock pour son dévouement constant, sa compétence et le travail remarquable accompli à la tête du Comité.

Nous nous félicitons de l'initiative du CCT de tenir prochainement, avec les représentants des organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales, une réunion extraordinaire qui permettra, sans nul doute, de renforcer la capacité des États à lutter contre le terrorisme, grâce à des actions concertées et coordonnées à tous les niveaux.

Par ailleurs, ma délégation encourage le Comité à poursuivre le dialogue avec chaque État sur les mesures spécifiques à prendre pour donner suite aux dispositions de la résolution 1373 (2001). Elle note avec satisfaction l'engagement pris par plusieurs États Membres de signer et ratifier les 12 conventions relatives au terrorisme. Ma délégation milite en faveur de l'adoption rapide de la convention globale contre le terrorisme et se déclare favorable à la poursuite des travaux sur l'élaboration d'un projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que le Comité, à travers ses travaux, a permis de mettre en relief l'interdépendance entre le terrorisme et les autres formes de crime organisé. Cependant, la tâche du Comité est loin d'être terminée car le combat contre le terrorisme est une lutte de longue haleine qui exige le renforcement des législations nationales et la ratification par les États des différents instruments internationaux.

Ma délégation tient à réaffirmer sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quels que soient les motifs que prétendent défendre leurs auteurs. Les querelles politiques et les divergences de vues ne doivent aucunement occulter notre détermination à combattre ce mal qui affecte l'ensemble de la communauté internationale. Pour la République de Guinée, le fait qu'un pays n'ait pas subi d'acte terroriste ne doit nullement le soustraire du combat que mène la communauté internationale pour son éradication.

C'est à ce titre qu'elle a inséré dans son Code pénal des dispositions pertinentes tendant à prévenir et à réprimer toute menace ou acte terroriste. En plus des

dispositions du Code pénal portant sur le terrorisme, les juridictions nationales du pays peuvent connaître de tout acte ou menace terroriste prévu et puni par les conventions internationales auxquelles la Guinée est partie. Cette disposition découle de l'article 79 de notre Loi fondamentale, qui place la norme du droit international au-dessus de la législation nationale.

Le Gouvernement guinéen a pris également des dispositions en vue d'adhérer à toutes les conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme auxquelles elle n'est pas encore partie. Une procédure est déjà engagée à cet égard auprès des instances compétentes du pays.

Mon pays, qui s'est toujours associé aux efforts de la communauté internationale dans le combat contre le terrorisme a participé, entre autres, à la conférence extraordinaire des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, qui s'est tenue à Kuala Lumpur du 1er au 3 avril 2002, et à la réunion intergouvernementale de haut niveau de l'Union africaine consacrée au terrorisme, tenue à Alger du 11 au 14 septembre 2002.

Ma délégation est d'avis que le succès de la lutte contre le terrorisme se mesure en nombre de vies épargnées et d'actions terroristes mises en échec. Hélas, les attentats de Bali, de Mombasa et la prise d'otages à Moscou ont causé la perte de vies humaines et illustrent la nécessité de renforcer la coopération dans la lutte contre le terrorisme.

Sur un autre plan, la Guinée est disposée à apporter sa contribution à la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de réflexion sur les implications du terrorisme pour les politiques de l'ONU, soumises à l'appréciation du Secrétaire général.

Faut-il le rappeler, le succès de toute action contre le terrorisme reste tributaire de la solidarité entre tous les membres de la communauté internationale en vue de surmonter les facteurs de division. Cette action passe par la tolérance, le dialogue entre les civilisations et l'acceptation de nos différences dans une communauté d'intérêt. Elle passe aussi par le règlement des conflits régionaux qui déchirent tant de pays et la recherche de solutions justes aux problèmes de développement.

Nous restons convaincus que le chemin à parcourir est long et parsemé d'embûches, lesquelles

ne doivent aucunement nous détourner de notre objectif commun, celui d'éradiquer le terrorisme. Nous formons l'espoir que les conclusions de la présente séance apporteront une nouvelle impulsion à notre action commune. C'est dans cet esprit que ma délégation appuie le projet de déclaration qui sera adopté à l'issue de notre réunion.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la République arabe syrienne, S. E. M. Mikhail Wehbe.

M. Wehbe (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous transmets ainsi qu'aux ministres, au Secrétaire général et aux membres du Conseil, les sincères salutations de S. E. M. Farouk Al-Shara, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, qui s'est vu dans l'impossibilité de se joindre à nous pour cette importante réunion. Il m'a prié de faire la déclaration suivante en son nom :

« C'est avec plaisir que je vois la France, pays ayant des liens d'amitié avec la Syrie, présider ce mois les travaux du Conseil de sécurité. Je salue l'initiative qu'a prise M. De Villepin, Ministre des affaires étrangères de la France, de convoquer cette séance au niveau ministériel consacrée à une question importante, à savoir la coopération dans la lutte contre le terrorisme international. J'ai personnellement exprimé à M. De Villepin tout le bien que je pensais de cette initiative au cours d'une conversation téléphonique que nous avons eue mercredi dernier.

Notre région connaît aujourd'hui une situation extrêmement dangereuse. La Syrie et certains pays voisins de l'Iraq qui risquent de subir les conséquences directes et dangereuses des événements potentiels en Iraq, s'efforcent actuellement de parvenir à un règlement pacifique du problème de l'Iraq. Ces efforts sont liés à ceux du Conseil de sécurité pour mettre en oeuvre ses résolutions, en particulier la résolution 1441 (2002). C'est pour ces raisons que je n'ai pas pu m'associer à mes collègues, les ministres des affaires étrangères, pour cette séance. J'espère que vos efforts permettront de redéfinir les priorités de la lutte contre le terrorisme international, surtout que le terrorisme ne prend

pas pour cible un pays, une religion ou un peuple précis.

La Syrie insiste sur le rôle que l'ONU doit jouer dans la mobilisation de tous les États Membres pour lutter contre le terrorisme international, sur la base des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ces principes prennent encore plus d'importance quand notre monde se trouve confronté à des dangers et à des risques accrus.

L'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, ont pris des mesures importantes pour lutter contre le terrorisme international à la suite des événements tragiques survenus aux États-Unis d'Amérique. Nous avons tous condamné ces attaques. Malheureusement, ce n'est pas avec ces événements que le terrorisme a commencé, et hélas, les choses ne se sont pas arrêtées là. Dans le monde d'aujourd'hui, la justice et l'injustice, la liberté et l'oppression et les principes et la politique de deux poids deux mesures se mêlent. Enfin et surtout, la vérité et le mensonge sont entremêlés.

Il est indéniable que la résolution 1373 (2001) constitue la pierre angulaire de nos efforts pour lutter contre le terrorisme international. Nous nous devons de rendre hommage aux initiatives du Comité contre le terrorisme sous la direction de l'Ambassadeur Jeremy Greenstock. La Syrie a coopéré avec le Comité en tant que membre dudit Comité et par le biais des rapports qu'elle lui a présentés intégralement. Nous espérons que le Comité et son nouveau bureau continueront de superviser tous les aspects de la mise en oeuvre de cette résolution.

Mais toutes les mesures prises à ce jour ont-elles été rassurantes? La gravité du problème du terrorisme international exige des efforts collectifs pour faire de cette question une priorité de premier ordre de la communauté internationale afin que nous ne nous contentions pas de nous attaquer au problème de manière superficielle et temporaire. Nous devons examiner les causes du terrorisme. En d'autres termes, il nous faut diagnostiquer ce phénomène afin de nous y attaquer et de l'éradiquer.

L'on s'inquiète de plus en plus des liens éventuels entre le terrorisme et les armes de

destruction massive. Le projet de déclaration présidentielle dont est saisi le Conseil mentionne clairement cette possibilité. En Syrie, nous partageons les préoccupations quant au lien éventuel entre terrorisme et armes de destruction massive, surtout dans la région du Moyen-Orient où le terrorisme et les armes de destruction massive sont une menace. C'est pour cette raison que depuis plus de deux décennies, la Syrie appelle l'attention sur la gravité de la situation.

Premièrement, la Syrie a demandé la tenue, sous l'égide de l'ONU, d'une conférence internationale pour définir le terrorisme et pour établir une distinction entre le terrorisme et la lutte d'un peuple pour sa liberté. La Syrie a contribué aux négociations actuellement en cours à l'Assemblée générale sur un projet de convention générale relative au terrorisme qui indiquerait clairement que la communauté internationale comprend la lutte légitime contre l'occupation étrangère – un droit garanti par la Charte des Nations Unies – et condamne, en tant qu'actes de terrorisme, tous les actes de violence commis à l'extérieur de territoires occupés. La Syrie croit que nous devrions parvenir à un accord sur ce terrain d'entente, sinon, nous ne pouvons prétendre vouloir sérieusement lutter contre le terrorisme.

Deuxièmement, depuis 1989, nous demandons que le Moyen-Orient soit déclaré zone exempte d'armes nucléaires, bactériologiques et chimiques de destruction massive. Nombre de pays arabes et islamiques se sont joints à nous dans cet appel, et mon pays a oeuvré en faveur de cet objectif ces dernières années. Toutefois, cet objectif n'a pas été atteint en raison du refus d'Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sous prétexte qu'il attend la conclusion d'un accord de paix avec ses voisins. Les Gouvernements israéliens successifs ont vraiment rendu cette paix impossible à atteindre en refusant de se retirer des territoires arabes occupés depuis 1967.

Si la communauté internationale souhaite vraiment établir une distinction entre le terrorisme et les armes de destruction massive, et lutter contre ces deux maux en même temps, nous avons désormais devant nous une occasion précieuse que nous ne devons pas laisser

échapper. Oeuvrons ensemble pour lutter contre ces deux fléaux par le biais de l'initiative de la Syrie, qui a appelé à une conférence internationale pour définir ce qu'est le terrorisme et pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, à laquelle fassent partie tous les États de la région sans exception.

Des propositions importantes ont été faites dans notre région – et même ailleurs – soulignant à quel point il était important de contrer la violence tant que durent les colonies de peuplement et l'occupation israéliennes. C'est pourquoi, tout effort pour parvenir vraiment à une solution juste et globale du conflit arabo-israélien permettra de lutter contre le terrorisme international.

La Syrie, victime du terrorisme depuis les années 80, a réussi à rallier les forces du pays pour s'attaquer au terrorisme et l'éliminer. Elle a collaboré avec la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'ONU pour lutter contre le terrorisme international. À cette fin, la Syrie a mené des efforts de coopération bilatérale avec de nombreux États. Nous continuerons de coopérer avec le Comité contre le terrorisme et avec toutes les autres initiatives internationales qui cherchent sincèrement à atteindre ce noble objectif.

Encore une fois, je vous souhaite plein succès dans les efforts que vous déployez au service de cette cause commune. »

Le Président : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Chili.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je souhaite transmettre les salutations de la Ministre des affaires étrangères du Chili, Mme Soledad Alvear Valenzuela, qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pas pu participer à la présente réunion.

Je remercie la présidence française d'avoir convoqué cette importante réunion au niveau ministériel. Je remercie le Secrétaire général de ses sages paroles et Sir Jeremy Greenstock du rapport qu'il a présenté au Conseil.

La tenue de cette réunion atteste la détermination et la volonté politique de la communauté internationale

de lutter contre une des menaces les plus graves dirigées contre la paix et la sécurité internationales.

Condamner le terrorisme dans toutes ses manifestations est un devoir éthique et politique. Le terrorisme menace non seulement la vie de personnes innocentes, mais aussi les fondations de la morale et de la civilisation de nos sociétés. C'est pourquoi nous condamnons tous les actes de terrorisme que nous considérons comme des actes criminels et injustifiables, quelles qu'en soient la motivation, la forme ou la manifestation.

Mais ce n'est pas suffisant. Il faut que la communauté internationale s'engage effectivement et globalement à lutter contre ce mal, ce qui favorisera ainsi l'édification d'un monde plus sûr et débarrassé du terrorisme. On ne peut être neutre à l'égard de ceux qui se mettent en marge de l'humanité, et on saurait encore moins faire montre de tolérance à l'égard de ceux qui protègent ou encouragent les terroristes.

Nous devons agir en sachant que dans un univers mondialisé, le destin de chacun de nos pays est celui de tous les peuples. Nous partageons un espace commun dans lequel personne ne peut vivre loin des craintes et des problèmes des autres. Nous avons vu avec horreur les attentats de Bali, de Mombassa et de Moscou. Aucune société n'est épargnée par cette menace. La lutte contre le terrorisme n'est pas simplement un problème pour les gouvernements, mais elle doit engager aussi nos sociétés civiles et il est donc fondamental de comprendre qu'elle doit être menée dans un cadre de légitimité et de respect des droits de la personne. Il n'est pas possible de combattre ceux qui haïssent nos valeurs en oubliant ces valeurs. Aucune considération d'efficacité n'est impérative pour nous faire oublier ces principes.

C'est pleinement conscients des valeurs les plus nobles de l'humanité que les Nations Unies et ce Conseil ont répondu sans équivoque aux tragiques événements qui ont ébranlé le monde le 11 septembre 2001. La résolution 1373 (2001) a marqué le début d'une coopération sans précédent visant à créer les conditions de lutte efficaces contre le terrorisme sous toutes ses manifestations. C'est une résolution extrêmement utile qui place le Comité contre le terrorisme au centre d'un processus de coopération qui ne doit laisser aucun pays à l'écart.

L'action du Comité offre une occasion unique aux États, à travers leurs décisions politiques, législatives,

financières et administratives, de créer les conditions de confiance propres à contribuer à la sécurité de tous. La relation qui unit le Comité aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies est de nature légale. Elle se fonde sur des obligations internationales, dont le respect a un impact sur les valeurs et les principes qui justifient les actions de l'Organisation.

Dans le cadre de l'adoption de la résolution 1373 (2001), le Chili a assumé toutes ses obligations en la matière. Mon pays considère comme prioritaires les efforts visant à combattre le terrorisme au niveau de l'hémisphère, dans le cadre de l'Organisation des États américains, tout en encourageant en même temps la coordination des efforts dans d'autres instances de coopération sous-régionale telles que le Groupe de Rio ou le Marché commun du sud.

Le projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui marque un tournant dans l'action du Comité contre le terrorisme, dirigée avec compétence par le Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir Jeremy Greenstock. Nous le remercions pour ses efforts. Jusqu'à présent, le Comité a fonctionné sur la base d'une relation verticale avec les États Membres de l'Organisation. Nous pensons qu'il est extrêmement important que dorénavant, des relations horizontales soient créées entre les pays et les organisations internationales et régionales pertinentes. L'objectif n'est pas seulement de permettre aux États de renforcer leurs propres capacités de lutte contre le terrorisme, mais également d'aider les autres à les développer. Mon pays appuie pleinement cette nouvelle approche, qui souligne les éléments de coopération et envisage un appui à cet effort de la part des organisations internationales et régionales pertinentes. Une approche commune est vitale dans la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme.

La coopération entre les États est un élément essentiel de cette nouvelle approche, qui doit dépasser l'échange d'informations. À travers elle, la coopération aura un impact à long terme sur les efforts de lutte contre le terrorisme.

À cet égard, il serait bon que le Comité travaille dans trois directions. Premièrement, le groupe d'experts du Comité doit élaborer un programme de travail comprenant des mesures opérationnelles qui tiennent compte des réalités différentes selon les régions et les pays, en vue de canaliser l'assistance

technique et ce, pour assurer l'application effective de la résolution 1373 (2001).

Deuxièmement, nous reconnaissons que la participation des organisations internationales, notamment de celles qui disposent de capacités et de compétences particulières dans des domaines pertinents de lutte contre le terrorisme, est un élément clef de l'élaboration d'objectifs et de priorités pour l'action mondiale. Nous proposons la mise en place d'une structure de coordination interinstitutions qui couvre des actions et des programmes spécifiques au niveau sectoriel. La coordination doit également être renforcée entre les divers comités du Conseil chargés de la lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, les organisations régionales et sous-régionales doivent faire partie d'une action intégrée de lutte contre le terrorisme. Le Comité a lancé en la matière des programmes qui doivent être élargis. L'Organisation des États américains a mis en place une politique de lutte contre le terrorisme au niveau de l'hémisphère à travers le Comité interaméricain contre le terrorisme.

L'adhésion de 30 pays à la Convention interaméricaine contre le terrorisme a constitué une contribution de notre région dans ce domaine. La Convention peut servir de référence dans la négociation des projets de texte d'une convention générale sur le terrorisme et d'une convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui sont en cours d'élaboration à l'ONU. Le Chili soutient les efforts visant à mener à terme ces négociations et à répondre aux insuffisances du droit international dans ce domaine. Nous proposons que ces efforts politiques au niveau de l'hémisphère servent à d'autres processus d'élaboration de normes et de coordination régionale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. La réunion du Comité contre le terrorisme, prévue le 7 mars, constituera une bonne occasion de restructurer davantage la coopération interrégionale.

L'Organisation des Nations Unies fait face aujourd'hui à l'un des plus graves défis depuis sa création : assurer une réponse efficace pour prévenir et éliminer cette terrible et nouvelle menace. Nous sommes convaincus que l'Organisation a la capacité de le faire et qu'elle y est légitimement appelée.

En tant que membre du Conseil de sécurité, le Chili voudrait réaffirmer son attachement aux efforts du Comité contre le terrorisme. En assumant la

présidence du Comité créé au titre de la résolution 1267 (1999) sur les sanctions contre Al-Qaida, nous voulons promouvoir son action avec l'aide de tous les membres du Conseil et de l'Organisation. Nous le faisons, convaincus que le potentiel du terrorisme reste considérable et que les efforts visant à le vaincre seront longs. Mais sa défaite est inévitable si tous les membres de la communauté internationale assument pleinement leurs responsabilités.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la France.

Le monde aujourd'hui est à un tournant. Les crises ont une dimension globale. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité, instance suprême de la volonté de la communauté internationale, a une responsabilité particulière. C'est pourquoi la France a pris l'initiative de cette réunion. Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général, chers collègues, d'avoir répondu aussi nombreux à mon invitation.

Je ne voudrais pas prendre la parole sur le sujet du terrorisme à New York, sans évoquer avec émotion les victimes des attentats du 11 septembre. Leur souvenir doit nous inspirer la plus grande détermination dans la lutte contre le terrorisme.

De nouvelles attaques, au cours des derniers mois, ont eu lieu. La France elle-même a été victime. Elles nous ont confirmé que les terroristes étaient plus que jamais résolus à briser des vies et à semer la destruction. Elles nous ont aussi confirmé que le terrorisme menaçait tous les pays, tous les peuples. Il ne peut donc être combattu de manière isolée. Face au terrorisme, nous avons un devoir : la mobilisation collective. Nous avons aussi une exigence : le résultat.

Beaucoup a été fait. Je pense aux Nations Unies, avec le rôle essentiel du Conseil de sécurité, l'adoption de la résolution 1373 (2001), les sanctions imposées contre Al-Qaida, ou le Comité contre le terrorisme, dont je souhaiterais saluer l'activité. Je pense également au Groupe des Huit (G-8), à ses travaux sur la non-prolifération ou sur la lutte contre le financement du terrorisme.

Mais beaucoup reste à faire. Le terrorisme est en mutation constante. Il sait adapter ses méthodes et ses réseaux, il affirme son caractère global. Il est impératif de faire mieux et plus. Comment?

D'abord, en renforçant la mobilisation de la communauté internationale dans son ensemble. L'ONU peut et doit jouer un rôle majeur dans cette nouvelle impulsion. Parce qu'elle a vocation universelle, elle doit être au centre de nos efforts, en nous concentrant, de manière pragmatique, sur les domaines dans lesquels l'ONU peut mieux que d'autres apporter leur contribution. Elle a ainsi déjà un rôle décisif dans l'élaboration d'instruments juridiques internationaux contre le terrorisme. Mais nous devons encore avancer dans ce domaine, tant pour conclure la négociation de textes essentiels, comme la convention générale contre le terrorisme ou la convention contre le terrorisme nucléaire, que pour permettre l'application des textes déjà signés. Donnons une impulsion nouvelle aux institutions des Nations Unies chargées de cette tâche.

L'Organisation des Nations Unies, parce qu'elle a une vocation universelle, peut également faire davantage pour aider les pays, notamment les pays du Sud, à renforcer leurs dispositifs nationaux de lutte contre le terrorisme. Je propose, dans cette perspective, que nous réfléchissions à la mise en place, au sein de l'ONU, d'un fonds de coopération et d'assistance qui devrait être doté de ressources propres et étroitement articulé avec les institutions financières internationales.

Mais nous devons aussi poursuivre les efforts engagés dans d'autres enceintes. Nous ne serons efficaces contre le financement du terrorisme que si nous mobilisons tous les instruments à notre disposition, au Groupe des Huit (G-8), au Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et d'autres enceintes, et si nous impliquons pleinement le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Au titre de sa présidence du G-8, la France entend donner un élan décisif au Partenariat global contre la prolifération des armes de destruction massive, adopté au Sommet de Kananaskis.

Il est temps en effet de lutter contre le rapprochement du terrorisme international et des autres menaces : prolifération des armes de destruction massive, trafic d'armes, financement illégal. La France entend empêcher que des groupes terroristes utilisent les sources radioactives disséminées dans le monde pour réaliser des « bombes sales ». Elle fera des propositions concrètes, notamment en vue de l'élaboration d'une convention internationale renforçant le contrôle de l'utilisation et du transfert de ces sources radioactives.

Voyons les choses avec lucidité : le terrorisme se nourrit de l'injustice. Un modèle de développement équitable est donc nécessaire pour éradiquer définitivement le terrorisme. C'est pourquoi nous devons travailler sans relâche au règlement des crises, en Iraq, en Corée, et tout particulièrement au Proche-Orient, noyau des crises dans la région et dans le monde. C'est pourquoi il est impératif de replacer le développement au coeur de nos préoccupations, en mobilisant davantage de moyens et d'imagination. C'est pourquoi, enfin, nous devons favoriser, au-delà des différences, le dialogue des cultures. L'ONU a, dans ce domaine, un rôle irremplaçable.

Nous le voyons bien : il y a urgence. Sur chacun de ces points il faut agir. Notre sort est entre nos mains. Engageons ce processus sans attendre et fixons-nous des échéances pour aboutir. Je suggère que nous nous donnions rendez-vous à l'occasion de la prochaine session de l'Assemblée générale, voire dans le cadre d'une session spéciale de celle-ci, pour adopter de nouvelles mesures afin de traduire dans les faits le nouvel élan que nous voulons donner à notre mobilisation.

La lutte contre le terrorisme est une cause universelle parce que le terrorisme est un mal universel. La seule voie pour vaincre le terrorisme est celle de l'unité, celle de l'imagination, celle de l'action.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2003/60) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Allemagne, Angola, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guinée, Mexique, Pakistan, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1456 (2003).

Je remercie tous les participants pour le rôle qu'ils ont joué dans les travaux de cette séance. Mes remerciements vont tout particulièrement à tous les Ministres des affaires étrangères, aux représentants du Chili et de la République arabe syrienne, et au Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé les travaux de sa présente séance.

La séance est levée à 12 h 55.